



# RDV 2022

GRANDIR DANS LA RÉPUBLIQUE

**LA RÉPUBLIQUE  
ÉMANCIPATRICE  
À L'ASSAUT DES  
INÉGALITÉS**

Chacun le sait, le voit, le vit, mêmes les plus aveugles ou les plus égoïstes le sentent confusément, peut-être plus distinctement encore dans cette crise de la Covid-19 qui frappe d'abord les plus vulnérables, les inégalités et les injustices sociales sont partout et emprisonnent les plus fragiles, ou simplement les plus modestes, dans des destins écrits d'avance.

*« Vous êtes fils d'un salarié, ouvrier, employé, journalier agricole. Sauf hasard providentiel, votre destinée est de demeurer toute votre vie un salarié, écrivait Blum en 1919. Voilà à côté de vous, dans la rue voisine, le fils d'un possédant, d'un détenteur de capitaux. À moins de circonstances extraordinaires, il restera sa vie entière, directement ou indirectement, un patron. Un premier privilège, une première distinction arbitraire les a séparés, dès que leur conscience s'éveillait à la vie. »* Du berceau à l'âge adulte, la différenciation sociale est à l'œuvre de façon aussi mécanique qu'irréversible, et les privilégiés n'osant plus dire « *cela est juste* », disent « *cela est inévitable* ». C'est là l'œuvre jamais achevée de la République et du socialisme : ne laisser ni au hasard de la providence ni à des circonstances exceptionnelles le soin de décider de nos vies, œuvrer sans relâche à bâtir une société d'égaux contre les privilèges ou les infortunes de la naissance, arracher femmes et hommes aux féodalités économiques, territoriales, sociales ou culturelles qui sont autant d'assignations qui nourrissent le repli sur soi, fracturent le corps social.

La République est, pour nous, plus qu'un régime politique, elle est une forme de vie collective fondée sur la recherche de l'égalité réelle comme base des relations sociales et comme mode de production du commun. Nous croyons à la République émancipatrice, à l'État social et au « socialisme d'éducation », mais nous en voyons aussi nettement les insuffisances et les impasses qui finissent par apparaître comme autant de promesses frauduleuses faites à celles et ceux qu'elles frappent.

Nous voyons les inégalités à l'œuvre dès le plus jeune âge, dans l'accès aux soins, à la mobilité, au logement, aux vacances, à la culture... la rudesse d'être parent isolé, la cruauté des ruptures familiales, les ravages de la pauvreté infantile, la violence des discriminations de toutes sortes, territoriales, ethniques, sexuelles, et les panes répétées de l'ascenseur social auxquelles elles aboutissent.

Parmi elles, et conjuguant ces inégalités de manière cumulative, une géographie du décrochage scolaire épouse les contours d'une géographie de la relégation, voire de l'exclusion, dans les quartiers populaires, en banlieue des grandes agglomérations, dans de petites et moyennes villes en déprise, dans certains territoires ultramarins ou ruraux. *Les taux de réussite y sont plus faibles ; les orientations vers les filières professionnelles, dévalorisées à tort par rapport aux filières générales, plus fréquentes ; la part des élèves issus des quartiers prioritaires plus importante en BTS et nettement moindre dans les classes préparatoires aux grandes écoles ; les taux d'insertion professionnelle à la sortie des contrats*

*aidés moins importants ; les jeunes ni en emploi, ni en étude, ni en formation (NEET) deux fois et demi supérieur...*

Les ressorts géographiques de ces inégalités scolaires sont multiples et complexes, sociaux, économiques, culturels, de mobilité... Ils sont aussi exogènes : d'une part, en étant le fruit d'une offre scolaire locale et de politiques menées par l'Éducation nationale et les collectivités inégales, avec l'allocation de ressources éducatives fortement différenciées ; d'autre part, avec les stratégies résidentielles subies des classes supérieures, étroitement liées aux stratégies de scolarisation des enfants, qui sont autant de stratégies d'évitement que de recherche de l'entre-soi.

En étant le réceptacle de ces inégalités, en étant poreuse à son environnement, l'école de la République devient dans ces territoires, une « école de la périphérie » (A. Van Zanten, 2011), rudement mise à l'épreuve dans sa capacité à intégrer, socialiser, rendre vivante la promesse républicaine, celle de choisir son destin. Pire, elle y fabrique ses propres logiques ségrégatives ; l'absence de mixité sociale et la concentration d'élèves au niveau scolaire faible et en situation de décrochage scolaire construisent l'expérience quotidienne de la frustration, de l'humiliation, de la perte d'estime de soi. Une ségrégation éducative territorialisée qui s'entretient aussi de manière dynamique et endémique dans les dimensions symboliques que portent fondamentalement ces territoires, construites par des représentations sociales puissantes, pour devenir un frein culturel insurmontable pour une majorité de jeunes : parce que la promesse républicaine est un mensonge, parce qu'il en fut ainsi pour sa grande sœur ou son grand frère, parce que « c'est ainsi », on se limite dans ses aspirations, dans ses projets et ses choix de vie, on s'interdit plus qu'on n'est réellement dans l'incapacité de réussir... une logique confortée dans certains quartiers de banlieue, singulièrement lorsque l'on est « issu de l'immigration ». La stigmatisation et les discriminations négatives enferment socialement dans ces carcans territoriaux. Trop souvent, les inégalités de destin scolaire deviennent ainsi des inégalités de destin de vie. Et c'est la République qui y échoue.

Comment prétendre dès lors construire une nation de semblables quand la promesse d'égalité est mensonge dès le plus jeune âge à tant de jeunes Français ? La mixité sociale à l'école est consubstantielle de sa mission émancipatrice. Nous sommes également conscients de la crise que traverse le modèle méritocratique et de la place centrale de l'institution scolaire elle-même dans les mécanismes de création et de reproduction des inégalités multiples qui caractérisent notre société. Le taux de réussite au bac demeure étroitement corrélé au niveau de revenu des parents : seul 1 étudiant sur 10 est fils d'ouvrier et 4 % des diplômés d'un Bac+5 sont enfants d'ouvriers non qualifiés. En définitive, les plus vulnérables demeurent toujours les moins qualifiés et, une fois adulte, la pauvreté ne frappe pas au hasard : 81 % des pauvres ont, au

mieux, le bac.

Nous sommes le parti de l'école et nous ne croyons pas au discours menteur servi par le gouvernement actuel, mettant dos à dos le mérite et l'égalité et abandonnant en définitive les « vaincus de la compétition scolaire » à ce qu'il pense être leur destin de perdant. Nous ne souscrivons pas non plus au fantasme de l'égalitarisme et d'un prétendu « nivellement par le bas », ni à la fable d'un élitisme bienfaisant consistant, en réalité, essentiellement à substituer à la promesse républicaine d'« une place pour chacun », l'injonction du « chacun à sa place ». Nous continuons de défendre, contre le malthusianisme rampant des réformes en cours du lycée ou de la formation professionnelle, l'objectif de démocratisation scolaire et d'élévation générale du niveau de formation de la population car nous croyons que l'éducation demeure le principal outil d'émancipation et de lutte contre les inégalités.

Il nous faut donc réaffirmer avec force les conditions de possibilité de l'émancipation de chacun par l'éducation et la formation. Faire en sorte que le destin des individus ne soit pas gravé dans le marbre dès le plus jeune âge, c'est considérer que l'école, qui a réussi le défi fou de la massification, doit désormais surmonter celui de la démocratisation ; qu'aucun verdict ne doit jamais être définitif et qu'il n'est pas nécessaire, pour que certains réussissent, que d'autres échouent. Nous voulons une école de la République juste pour tous, exigeante pour chacun et rassemblée autour d'orientations qui portent non seulement un projet éducatif émancipateur sur le plan individuel, mais aussi un projet de société qui le soit sur le plan collectif, tenant compte des urgences écologiques et environnementales, tout en poursuivant notre idéal de justice sociale et d'accroissement du bien-être individuel et collectif. Nous aspirons à une société du « care éducatif », dans une logique « d'alliance éducative » et de nouveaux fonctionnements en réseaux de tous les acteurs scolaires, éducatifs, socio-éducatifs, médico-sociaux. Ainsi, nous pourrions définir un « nouvel idéal éducatif émancipateur » correspondant aux défis de notre temps.

Nous voulons une école de la République qui favorise la coopération et l'entraide, plutôt que la hiérarchisation et la compétition qui fracturent notre société et « archipelisent » notre territoire national. Une école de la République qui soit au cœur de politiques territorialisées spécifiques bénéficiant au plus grand nombre, plutôt que de dispositifs seulement destinés à quelques-uns. Une école de la République agile qui s'adapte aux enjeux distincts des territoires en permettant des réponses différenciées, expérimentales, avec une refonte de l'éducation prioritaire, pour donner plus de capital public à ceux qui ont moins de capital social.

Parce que le progrès et l'émancipation sont au cœur de notre projet, comme prérequis de la transformation de la condition humaine, nous disons aussi avec force notre attachement à

la rationalité, au savoir et à la connaissance, à la science et à la démarche scientifique, à sa création et à sa transmission et, dès lors, la centralité de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'enseignement supérieur et la recherche, comme siège de la compréhension du monde et de ses mécanismes dans un moment singulier de mutations, de ruptures et de crises, comme condition de la préparation de l'avenir, de transmission de connaissances et de l'esprit critique, contribuent à faire de ceux qui s'y forment des citoyens plus libres et plus égaux. Nous sommes le parti de la raison et du savoir.

S'il est juste qu'une société se juge à la façon dont elle traite sa jeunesse, alors il est urgent d'agir. D'ordinaire plus touchée que toute autre génération par le chômage, la grande pauvreté et le mal-logement, la voici frappée plus encore par la crise économique et sociale que charrie derrière elle la pandémie. La réalité nous alarme. Avec les difficultés financières s'accroissent les difficultés à se nourrir, se loger, se soigner, poursuivre des études, accéder à un stage ou un premier emploi... Le présent devient pesant et l'avenir incertain. La jeunesse s'enfonce dans la précarité et l'indifférence générale paraît l'accompagner ; la promesse d'« un jeune, une solution » tenant lieu d'œillères face à la réalité : de nombreux jeunes restent sans solution. Être jeune est une épreuve, un rite initiatique parfois cruel. Quelle est donc cette étrange nation qui, dans les faits, décide d'une majorité sur le plan pénal à 16 ans, sur le plan civique à 18 ans et sur le plan social qu'à 25 ans ? Une singularité française dans l'Union européenne... N'est-il pas temps de revenir de ce truisme si souvent partagé : la jeunesse doit en baver et ses devoirs passent avant ses droits ? Alors que dans la crise de la Covid-19, les queues des banques alimentaires se grossissent de visages sans rides, mais sans sourire, c'est le rapport de la nation toute entière à ses enfants qu'il convient de reconsidérer radicalement. N'a-t-on rien de mieux à lui offrir que l'épreuve et la suspicion ? Rien de mieux qu'un service national universel obligatoire confondant éducation populaire et instruction militaire ? Nous réaffirmons avec force que la République est un grand acte de confiance que nous devons d'abord à notre jeunesse. Nous voulons pour notre jeunesse les moyens de son émancipation pour que convergent son désir d'autonomie et son aspiration à l'indépendance.

Donner à la jeunesse les moyens de son émancipation, c'est porter des politiques publiques ambitieuses des 1 000 premiers jours de l'enfant à ses 25 ans, de l'accompagnement à la parentalité dès la grossesse à l'accompagnement sur le marché du travail une génération plus tard. Donner à la jeunesse les moyens de son émancipation, c'est lui donner de nouveaux droits et combattre les inégalités qui la fracturent.

Et pour paraphraser Jaurès : « *une fois émancipé, tout jeune cherchera librement son chemin au sein de notre République indivisible, laïque, démocratique et sociale* ».





# 1- LA RÉPUBLIQUE, DU BERCEAU À L'ENTRÉE DANS L'ÂGE ADULTE

L'émancipation n'est pas un fait acquis, elle est une construction sociale ; elle n'est pas non plus l'affaire d'un instant, elle est l'œuvre de toute une vie. Une nouvelle ligne de fracture se dessine déjà entre ceux qui pourront choisir leur vie – et pourront en changer selon leur volonté – et ceux qui devront, à bien des égards, la subir. C'est l'enjeu essentiel aujourd'hui. Pour les socialistes, l'émancipation réelle et universelle, c'est la capacité d'un individu à conquérir la liberté de choisir sa vie, et le fait de vouloir qu'il en soit de même pour les autres.

Sur la ligne de départ, nous savons que les enfants ne sont pas tous égaux. Ils ne disposent pas des mêmes atouts, ni des mêmes avantages selon leurs milieux sociaux, culturels ou familiaux, selon leur lieu de naissance ou de résidence, selon leur entourage et leur héritage aussi. Les inégalités dans l'enfance, c'est en somme l'enfance des inégalités.

Le monde ne se divise pas, comme certains le prétendent, entre ceux qui se donnent la peine de réussir et ceux qui refusent de le faire. Les questions de maîtrise du langage, d'accès à la culture ou aux loisirs, reflètent celles d'un accès inégal aux richesses. Comme le souligne le sociologue Bernard Lahire, qui a coordonné l'ouvrage collectif *Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants* : « *les situations inégales font se développer les enfants inégalement* ».

Si les premières années ne déterminent pas tout, elles restent néanmoins déterminantes dans la construction d'un individu. Ce n'est pas là que tout se joue, mais c'est là que tout commence.

En dépit des niveaux de développement économique atteints par notre pays, et des efforts qui ont pu être déployés pour l'éducation – notamment entre 2012 et 2017 –, les conditions de naissance restent prégnantes et continuent de déterminer le destin de chacune et chacun. Pour les socialistes, il n'est pas acceptable que l'avenir des individus soit figé aussi tôt qu'il l'est aujourd'hui pour de très nombreux enfants modestes. Il revient à la puissance publique de corriger cette inégalité de destin, et ce, dès le berceau. Nous n'oublions pas, en effet, que garantir la bonne santé et le développement physique, psychique et social des enfants aujourd'hui, c'est agir pour les parents, les citoyens, et la société de demain.



# A - Protéger toutes les enfances, être aux côtés de tous les parents

Depuis les grandes lois de décentralisation de 1982-1983, la protection de l'enfance est une compétence des CS départementaux (ex-conseils généraux), représentés par leurs présidents, qui ont la lourde tâche de coordonner ce secteur transversal avec les multiples services de l'État et des collectivités. Dans la pratique, il convient de noter que l'essentiel des structures chargées du suivi des enfants de la Protection de l'enfance sont assumées par le secteur associatif via un système d'agrément contrôlés par le conseil départemental.

Depuis plusieurs années, les professionnels de l'Aide sociale à l'enfance alertent sur la situation critique de leur organisation, leur manque de ressources, humaines et matérielles, les empêchant de mener à bien l'objectif qui est le leur, à savoir notamment la protection des enfants et adolescents victimes de violences sexuelles ou de maltraitance. Au-delà du manque d'investissement financier, les difficultés résultent du manque de transversalité entre les services administratifs, juridiques et médico-sociaux. C'est une question d'éthique collective que de réfléchir à l'amélioration de ces dispositifs pour garantir à des enfants déjà grandement fragilisés par la vie, de pouvoir s'épanouir et retrouver la liberté d'une confiance dans l'avenir.

328 000 enfants ont fait l'objet d'une mesure d'accompagnement par l'ASE, fin 2018, pour un budget d'environ 9 milliards d'euros par an. La compétence de l'ASE revient aux départements, et il y a de fait de nombreuses disparités et un manque d'harmonisation entre les différentes pratiques. On note également une augmentation de la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA, ex-mineurs isolés) avec 17 000 jeunes pris en charge. Cette prise en charge, si elle fait souvent l'objet d'une réflexion spécifique due à son caractère singulier, s'inscrit dans le cadre de la protection de l'enfance, et les propositions et constats ci-dessous s'y appliquent sans réserve.

Il faut noter que la situation globale des enfants placés s'est considérablement dégradée durant la crise sanitaire.

## PROPOSITIONS

### 1. Protection doit toujours rimer avec prévention

Dans ce domaine, il est largement souhaitable de s'appuyer sur les services de protection maternelle et infantile (PMI), qui suivent les futures mères grâce aux sages-femmes à domicile et aux puéricultrices.

Il faut s'assurer d'une **formation renforcée des professionnels de la petite enfance à la détection des signes de maltraitance** et renforcer les mesures de prévention face aux violences éducatives.

À cet effet, il est proposé de mettre en place, dans tous les départements, **des équipes autonomes de prévention, composées de professionnels chargés du suivi éducatif des enfants confiés à la protection de l'enfance. Ils devront de faire le lien avec tous les acteurs locaux de l'enfance** (État, collectivités concernées, ARS, centres de loisir).

Organiser un accompagnement/soutien parental obligatoire pendant la grossesse et durant les 3 premières années de l'enfant, à travers le développement de « réseaux d'aide précoce ». **L'examen dit « du quatrième mois de grossesse »** n'est actuellement effectué qu'auprès de 15 % des femmes. Il convient de le rendre obligatoire, moyennant l'obtention d'une prestation sociale, afin de donner à la politique de prévention une véritable vision à long et moyen terme. En effet, **il s'agit d'un moyen très efficace de détection des éventuels problèmes de dysfonctionnements de la future relation mère-enfant.**

## 2. La formation : améliorer la professionnalisation des travailleurs sociaux

Concernant la formation initiale : actuellement en décalage avec l'évolution de la société, elle doit, depuis 2012, faire l'objet **d'états généraux du travail social** qui restent à faire.

Nous recommandons la création d'un ordre professionnel pour les travailleurs sociaux :

- Systématiser l'analyse et la supervision des pratiques pour les éducateurs travaillant auprès des jeunes ;
- **Rendre obligatoire la formation continue pour les travailleurs sociaux**, seule profession à ne pas en disposer. Il est proposé une semaine par an dans le cadre du schéma départemental de la Protection de l'enfance.

Le 27 janvier dernier, Adrien Taquet annonçait une interdiction à venir sur le placement des enfants dans des hôtels. Ces mesures de placement à l'hôtel, liées au manque de places actuellement disponibles dans les foyers d'accueil, privent les jeunes pris en charge par l'ASE d'un suivi régulier et approprié par les travailleurs sociaux.

Il faut faire appliquer cette interdiction du placement en hôtel et, pour cela, créer davantage de foyers éducatifs avec des équipes pluridisciplinaires formées à l'écoute et au soin. Une piste consisterait également dans l'investissement par l'ASE d'hôtels en mauvais état, avec des projets participatifs de réhabilitation et un placement sous supervision constante des professionnels dans les structures ainsi réhabilitées.

## 3. Création de structures adaptées

Augmenter les moyens matériels et humains des CRIP (Cellule de recueil des informations préoccupantes).

En effet, leur saturation conduit à l'envoi massif d'informations préoccupantes aux parquets qui n'ont pas les moyens de décider sereinement de l'ouverture d'enquêtes.

D'autre part, afin de ne pas laisser seuls les éducateurs référents, il est proposé de **créer des staffs pluridisciplinaires**, sur le modèle de ce qui se fait à l'hôpital, pour avoir un suivi systématique et collectif des enfants.

## 4. Impulser un « Big Bang » de la Protection de l'enfance

Avant d'accumuler les mesures législatives, **un grand travail d'évaluation sur le terrain, et notamment des dernières lois** ayant fait évoluer le secteur, doit être mené.

Cela fait, il est proposé d'organiser de véritables **états généraux de la protection de l'enfance**, précédés d'assises locales, maintes fois promis, mais restés au stade de projet.

L'objectif à moyen terme serait l'élaboration d'un **véritable Code de l'enfance adapté à la Convention internationale des droits de l'enfant**, qui permettrait notamment, sur le plan symbolique, que l'enfant, jusqu'ici objet du droit, en devienne sujet.

À plus court terme, une réforme de l'Aide sociale à l'enfance est souhaitable, qui commencerait par son changement de nom au profit d'un service de la protection de l'enfance, permettant de rappeler qu'il ne s'agit pas d'une prestation sociale, mais bien d'un droit positif que d'être accompagné par la puissance publique. L'usage du terme « d'enfants placés » est également à proscrire, au profit de l'expression « enfants confiés », rappelant qu'il s'agit d'êtres humains.

## 5. Simplifier le fonctionnement du futur service de la protection de l'enfance

Pour réduire drastiquement les interlocuteurs :

- Au niveau national : la nomination d'un ministre de plein exercice, dédié à la protection de l'enfance, secteur regroupant plusieurs domaines (justice, éducation, santé) ;
- Au niveau local : nomination par l'État d'un interlocuteur unique des services de l'État pour le président du conseil départemental.

## 6. Prioriser la protection de la santé de l'enfant et être au côté des parents

Un nouvel élan de cette politique pourrait s'appuyer sur un grand **service de prévention de la santé des enfants (SPSE) né de la fusion entre la PMI et la santé scolaire.**

- Renforcer l'information et l'accompagnement des mères dès leur grossesse avec la généralisation de l'entretien prénatal précoce ;
- Prévenir et accompagner les parents en dépression pré ou post-partum ;
  - Informer massivement sur ces troubles et proposer des outils de dépistage.
- Accompagner les parents pour sécuriser les enfants ;
  - Garantir un maillage efficient des centres de PMI à travers le territoire, pour assurer un suivi, notamment à travers des appels réguliers aux parents dans les premiers mois pour améliorer la prise en charge si nécessaire des troubles postpartum ;

Prolonger la durée du congé paternité à 3 mois et le rendre obligatoire

Augmenter les moyens des maternités et des PMI, afin que chacune des 500 maternités sur le territoire bénéficie d'un lien étroit et quotidien avec la PMI pour mieux accompagner les parents (rapport Cyrulnik) ;

Création d'un « référent parcours » pendant tout le parcours de parentalité (ce peut-être un-e sage-femme ou un-e autre professionnel-le de la périnatalité, ou l'assistant du service social s'il s'agit de familles en situation de précarité) jusqu'à 2 ans au moins ;

Créer une formation qualifiante du « visiteur de santé », sur le modèle de ce qui a été créé au Royaume-Uni, destinée aux sages-femmes, puéricultrices, médecins, éducateurs, assistantes sociales, pour développer les visites à domicile ;

Renforcer et améliorer l'offre de soins pédiatriques sur le territoire, en ambulatoire et dans les centres hospitaliers, en augmentant le nombre de pédiatres formés chaque année ;

Il est urgent, enfin, de revoir la structure des soins psychologiques et de la pédopsychiatrie. Les prises de rendez-vous peuvent aujourd'hui mener à une attente de dix mois... (cf. projet santé).

## 7. Les contrats jeunes majeurs : investir dans l'avenir, investir dans nos enfants

Pour supprimer un problème majeur du système actuel de protection de l'enfance qui conduit à couper la prise en charge de façon brutale à partir de 18 ans, il est proposé de **rendre obligatoire la proposition par le conseil départemental d'un contrat « jeune majeur » aux jeunes confiés de 18 à 21 ans, et de façon optionnelle jusqu'à leurs 25 ans.** Le département de la Loire-Atlantique est à ce titre un exemple à suivre.

Ces contrats offrent au jeune la possibilité de trouver une formation professionnalisante ou un emploi lui permettant d'accéder, en quelques années, à une indépendance lui permettant de quitter l'ASE s'il le souhaite.

## 8. Mineurs non accompagnés : mettre fin à la politique du pire

Tout d'abord, il est **urgent d'interdire certaines pratiques en contradiction avec la Convention internationale des droits de l'enfant, telles que la détention de mineurs étrangers aux frontières nationales** et aux zones d'attente d'aéroports, ou l'emploi des tests osseux pour évaluer la minorité.

De même, les conseils départementaux ne doivent plus être responsables de la prise en charge des MNA tant que leur minorité n'a pas été établie : leur parcours nécessite la coordination de nombreux services de l'État et les tests de minorité nécessitent des équipes spécialisées et formées.

Il convient également d'améliorer le fonctionnement partenarial entre l'Éducation nationale et les services sociaux concernant la scolarisation des MNA. Faire respecter **le droit à la scolarité réelle pour tous les MNA ne doit plus être une option**, en rendant effective la scolarisation à partir du moment où le jeune entre en évaluation par les associations, à travers les CASNAV (écoles pour les allophones nouvellement arrivés) y compris au-delà de 16 ans.

Au niveau International, il est urgent d'engager une harmonisation des normes d'accueil vers un statut européen des MNA pour limiter les phénomènes de passage d'un État à un autre et la surcharge de certains dans la prise en charge.

## 9. Développer et diversifier les modes d'accueil pour ne laisser ni les enfants ni les parents dans la galère

### — Valorisation des métiers de la petite enfance

Une revalorisation salariale des métiers de la petite enfance : auxiliaires de puériculture, agent technique d'entretien et éducateurs de jeunes enfants notamment ;

Renforcer la professionnalisation des assistantes maternelles et garantir des circuits de formation continue tout au long de la vie professionnelle ;

Ouvrir davantage de cursus de formation pour les métiers de la petite enfance et faire connaître ces métiers auprès des jeunes en orientation ;

Une politique des premiers pas et des premiers mots.

### — Une politique ambitieuse de la petite enfance comme outil de lutte contre les inégalités

Un effort porté sur la création de davantage de crèches collectives municipales ou associatives avec un soutien fort de l'État pour aider au financement de ces structures dans les zones qui en comportent le moins ;

Augmenter le nombre de lieux parents-enfants pour garantir un soutien renforcé dans l'accompagnement à la parentalité, notamment dans les QVP et pour les familles monoparentales ;

Formation systématique des professionnels à l'éducation non stéréotypée.

### — Scolariser des enfants dès l'âge de deux ans pour favoriser leur développement, leurs apprentissages et l'acquisition du langage.





# B - De l'égalité réelle au citoyen émancipé : de nouveaux droits pour réduire les inégalités

Le monde évolue. Il est percuté par des mutations technologiques profondes qui bouleversent l'organisation de nos vies sociales et professionnelles et, avec le numérique, les conditions même d'acquisition, de transmission, de mobilisation des savoirs, de création et de pratiques culturelles.

Mais ce progrès a son revers de la médaille : s'il n'est pas partagé, il devient un nouvel accélérateur des inégalités. La seule manière de les corriger ou de les compenser, c'est de faire profiter tous les enfants des progrès et des bienfaits de nos sociétés. Et pour cela, de développer de nouveaux droits pour tous en matière de logement, d'accès au numérique, à la culture, au sport, à la mobilité et aux vacances.

L'expérience de l'altérité et de l'ailleurs est donnée par la mobilité et la découverte ; l'expérience de l'art se construit dans la proximité avec l'œuvre et l'artiste ; l'expérience de l'écriture et de la lecture nécessite un espace pour s'y consacrer ; l'expérience du sport se joue dans la pratique dans des clubs de proximité. Ces expériences doivent nous assurer que chaque enfant, chaque jeune, participe à la vie culturelle, sociale et éducative du pays.

## PROPOSITIONS

### 1. Instauration d'un droit à la mobilité et à la découverte

La mobilité contribue à ouvrir sur les autres cultures, à nourrir la curiosité, à renforcer la confiance en soi. Elle s'impose avec l'entrée dans les études supérieures. Elle est un facteur de plus en plus déterminant sur la qualité et le niveau de l'emploi. Elle participe au bouleversement des identités sociales. Pour les socialistes, elle est productrice d'émancipation.

Pourtant, si elle s'est fortement démocratisée, elle n'est pas encore accessible à tous : 82 % des cadres supérieurs partent en vacances contre 47 % d'ouvriers. Seuls 16 % des étudiants français effectuent une part de leur cursus à l'étranger. Au quotidien, les inégalités territoriales pèsent lourdement sur les déplacements, régionaux ou nationaux. La mobilité est une question particulièrement sensible en outre-mer. Elle varie aussi d'une catégorie sociale à une autre : dans l'usage qu'on en fait, dans l'importance qu'on lui accorde, dans les moyens qu'on peut lui consacrer, la mobilité demeure encore un privilège. En améliorer l'accès et la qualité est notre objectif.

La mobilité des jeunes peut être envisagée sous deux angles :

**Mobilité résidentielle** : Mobilité résidentielle : l'accès à un logement autonome est un enjeu majeur pour l'émancipation des jeunes, sachant que l'âge moyen de la décohabitation tourne autour des 23 ans. Cet accès au logement autonome est généralement associé à deux autres critères, avec l'accès à l'emploi et la vie en couple stable, un des critères utilisés pour qualifier la transition vers l'âge adulte.

Plusieurs dispositifs existent pour favoriser le logement des jeunes : résidences universitaires, foyers de jeunes travailleurs, résidences Habitat Jeunes, logements sociaux, colocations, cohabitations intergénérationnelles, aides au logement.

Mais un constat s'impose : l'offre de logements adaptée aux jeunes est très insuffisante. Par ailleurs, certaines catégories de jeunes sont confrontées à un problème structurel d'accès à un logement : un enfant sur trois sortant de l'aide sociale à l'enfance se retrouve ainsi à la rue sans solution de logement.

## NOS PROPOSITIONS

- Mise en place d'une plateforme « Mon 1er logement » (réunissant CROUS, collectivités, bailleurs sociaux, UNHAJ etc.) qui recense toutes les offres de logements sur un territoire adaptées à la situation des jeunes qui sont en recherche d'un logement. Cette plateforme propose également un accompagnement dans le cadre de cette recherche ;
- Construction massive de logements avec un objectif de doublement du nombre de logements à destination pour les jeunes à l'horizon 2030, dans le cadre de la relance, avec la fixation d'une superficie minimale de 15 m2 par logement pour une personne ;
- Création d'un fonds visant à soutenir financièrement les dispositifs type colocations solidaires, comme les « Kolocations à Projets Solidaires » portées par l'AFEV qui permettent à des jeunes d'habiter en colocation dans les quartiers prioritaires de la ville et de s'engager quotidiennement dans la création de lien social et la lutte contre les inégalités ;
- Revenir sur la réforme du mode de calcul et les coupes opérées ces dernières années sur les aides au logement, qui pénalisent les jeunes.

**Mobilité géographique :** La mobilité géographique est un facteur d'émancipation très fort, en raison des conséquences qu'une telle mobilité engendre en matière d'adaptation et d'autonomie.

## NOS PROPOSITIONS

- Tout jeune, qu'il soit étudiant ou non, doit pouvoir disposer d'un droit à la mobilité d'une durée d'un an, que cette mobilité se fasse en France (hors du département d'origine) ou à l'étranger.

L'instauration d'un tel droit suppose de combattre les nombreux freins à cette mobilité, qu'ils soient économiques, sociaux, culturels ou psychologiques. Cela passe par une « éducation à la mobilité » et la garantie d'un accompagnement gratuit et adapté pour chaque jeune, de la préparation du séjour au soutien tout au long de la période de mobilité ;

Ce droit à la mobilité peut s'appuyer sur les dispositifs suivants : services civiques, Erasmus+, corps européen de solidarité, volontariat international, etc.

- Si la mobilité des jeunes est à encourager, celle des éducateurs, et en particulier des enseignants, doit être encouragée davantage, non seulement en Europe mais aussi en France : mieux organisée, elle permettrait de diversifier les expériences et de mieux diffuser les bonnes pratiques. Soutenir la propension à la mobilité des éducateurs permet de développer en retour la propension à la mobilité des jeunes.

## 2. Le sport pour toutes et tous

Le premier article du Code du sport (l'article 100-1) dispose que « *les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé.* »

Cet article met en lumière le rôle que ces activités jouent en matière d'émancipation de la jeunesse.

Pourtant, la pratique de ces activités chez les jeunes est en recul depuis plusieurs années, ce qui a des conséquences sanitaires néfastes pour les jeunes. En 2016, des représentants de la Fédération française de cardiologie (FFC) ont ainsi révélé qu'en quarante ans, les collégiens avaient perdu 25 % de leur capacité physique. Ce recul de la pratique d'activités physiques et sportives est un des principaux facteurs de l'augmentation de l'obésité chez les jeunes.

Relancer la pratique d'activités physiques et sportives, et en cohérence avec nos propositions dans le cadre du volet santé de notre projet présenté en février, passe par :

- Une nouvelle ambition pour l'éducation physique et sportive (EPS). Aujourd'hui, 40 à 60 % des enfants ne pratiquent pas d'activité physique autre que celles obligatoires dans le cadre scolaire. Cette nouvelle ambition consiste en des heures d'EPS sanctuarisées et réellement effectuées, des professeurs d'EPS confortés et un accent mis sur l'apprentissage des savoirs sportifs fondamentaux comme le savoir-rouler ou le savoir-nager ;

- L'amélioration de l'accessibilité des équipements sportifs (par exemple, les équipements sportifs des établissements scolaires en dehors du temps scolaire) pour tous les publics, en veillant à garantir une mixité chez les pratiquants, sachant qu'un phénomène de « décrochage sportif » particulièrement fort a été identifié chez les jeunes filles dès l'âge de 13-14 ans. Cette accessibilité doit être renforcée de deux manières :
  - L'établissement d'un recensement, mis à jour chaque année, des installations et équipements sportifs à l'échelle de chaque intercommunalité. Ce recensement informe des horaires pendant lesquels ces structures sont accessibles au public ;
  - L'aménagement systématique d'un accès indépendant pour les installations et équipements sportifs prévus dans l'enceinte d'un nouveau bâtiment public.
- Pour lutter contre un phénomène de sédentarité chez les jeunes plus fort dans les quartiers populaires, l'expérimentation d'un « 1 % sport », sur le modèle du « 1 % artistique », dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce « 1 % sport » consisterait à obliger les aménageurs, dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain, à consacrer au moins 1 % du montant de l'investissement à la construction d'un ou plusieurs équipements sportifs accessibles à toutes et tous ;
- La mise en place d'un « pass'sport » à l'échelle nationale, pour favoriser l'accès des jeunes à la pratique sportive en club. Ce « pass'sport » prendrait la forme d'une aide financière de 50 euros dans le cadre d'une prise de licence dans un club sportif. Il bénéficierait aux 5 millions de jeunes âgés de 6 à 18 ans dont les familles bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire, ainsi qu'aux jeunes bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé jusqu'à 25 ans.

### 3. Quand la culture émancipe

Les artistes, auteur·rice·s et technicien·ne·s, les acteur·rice·s culturels en général désespèrent après une année de fermeture au public des lieux de diffusion. La culture ne se diffuse plus que par le canal numérique, empêchant l'échange et l'émotion collective, sa raison d'être.

Les jeunes de notre pays traversent une grave période de dépression, de plus en plus documentée et particulièrement inquiétante pour l'avenir, alors que les arts et la culture ont un besoin vital d'être à nouveau considérés, reconnus comme un remède aux maux psychologiques, économiques et sociaux causés par l'épidémie. Plaçons-nous résolument dans l'après-crise et entamons une nouvelle étape de l'action publique pour la culture en y plaçant les jeunes au cœur. Il en va des repères que nous pourrions nous redonner collectivement et transmettre à la jeunesse. De même que l'éducation, la formation professionnelle, l'emploi ou encore la santé, l'art et la culture sont deux fondamentaux du pacte républicain d'avenir auquel la jeunesse aspire et a droit.

Le Parti socialiste, héritier du grand mouvement en faveur de la démocratie culturelle et de la décentralisation, place la culture au cœur de ses propositions pour la jeunesse :

## PROPOSITIONS

### — En réaffirmant le droit à une éducation artistique et culturelle pour tous les jeunes

Dès le plus jeune âge, dès avant la scolarisation, développer des centres d'art où interagissent artistes, jeunes enfants, parents et agents éducatifs ;

Équilibrer les études supérieures artistiques et culturelles partout sur le territoire pour donner à la jeunesse, désireuse de se professionnaliser, un équitable accès à ces filières ;

Systématiser et sécuriser les financements des parcours artistiques et culturels scolaires au-delà des apprentissages dispensés en établissements, en lien avec l'Éducation nationale, le ministère de la Culture et les collectivités concernées ;

Inscrire dans les programmes la réalisation de projets artistiques menés conjointement par des enseignants et des artistes ;

Assurer la présence des œuvres et des artistes dans les établissements scolaires et universitaires ;

Renforcer les moyens des services universitaires de la culture et/ou des associations d'étudiants dédiés à l'augmentation de la présence d'artistes et d'auteurs dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur ;

Organiser des chantiers d'été associant artistes, enseignants, éducateurs sociaux et jeunes amateurs en s'appuyant sur les infrastructures des établissements chargés d'une mission de service public (collèges, lycées, universités, établissements culturels) ;

Créer des « écoles de la première marche », qui permettent à de nombreux jeunes issus de la diversité sociale et culturelle de se former aux métiers du théâtre, du cinéma et de la danse, et d'accéder aux écoles supérieures artistiques ;

Organiser des ateliers hebdomadaires pluridisciplinaires 15-18 ans pour les jeunes décrocheurs, réunissant trois ou quatre artistes (comédiens, musiciens, chorégraphes, écrivains ou réalisateurs) ;

Promouvoir le label 100 % EAC pour marquer la mobilisation autour d'un engagement partagé pour l'éducation artistique et culturelle de tous les acteurs d'un territoire, collectivités, communauté éducative, monde culturel, acteurs sociaux, secteur associatif, société civile et État.

#### ■ **En renforçant l'accès aux arts et à la culture sur tous les territoires :**

Développer et soutenir, y compris en les inscrivant dans les cahiers des charges des établissements culturels labellisés et/ou conventionnés, les initiatives hors-les-murs pour aller au-devant des jeunes (expositions, ateliers, initiatives numériques...).

Favoriser les mutualisations entre les lieux et établissements culturels à l'échelle d'un territoire (à définir localement) pour augmenter la diffusion des œuvres.

#### ■ **En favorisant la participation des jeunes aux projets culturels dans leurs bassins de vie :**

Créer une bourse d'aide à la création artistique pour les jeunes, pilotée par les différentes directions régionales des affaires culturelles (DRAC), pour permettre aux jeunes artistes de se consacrer pleinement à leur activité de création ;

Développer les budgets participatifs dédiés à la production artistique et culturelle au bénéfice de projets définis par des jeunes (à l'initiative de collectivités et/ou d'établissements culturels) ;

Consolider le réseau des initiatives et des lieux dédiés aux usages et à l'appropriation des outils numériques dans leurs enjeux et dimensions artistiques et culturelles (production et diffusion).

## 4. Droit effectif aux vacances

Aujourd'hui, 1 Français sur 2 ne part pas en vacances. 1 enfant sur 3 non plus. Au regard du bien-être, de la vie en collectivité et du départ en vacances des jeunes, cette situation est inacceptable. Il y a urgence à agir !

Les vacances ne sont pas un luxe : elles sont un droit au même titre que l'accès aux loisirs ou à la culture. Elles sont une nécessité tant individuelle que collective. La JPA, l'UNAT et Solidarité laïque ont d'ailleurs lancé des campagnes de sensibilisation pour un droit universel aux vacances.

Le droit aux vacances doit être pleinement intégré aux politiques familiales, sociales et de jeunesse de l'État, avec 3 objectifs concernant les jeunes :

- Soutenir le départ de 200 000 enfants et jeunes par an d'ici la fin du quinquennat ;
- Créer un fonds national d'aide au départ afin de financer le départ des 3 millions d'enfants totalement exclus du droit aux vacances ;
- Celles-ci doivent aller de pair avec la mise en place d'une véritable politique publique d'accueil en inclusion des personnes en situation de handicap et une meilleure prise en charge financière du départ en vacances des personnes en situation de handicap.



# C - Des citoyens émancipés qui choisissent librement leur chemin

Le monde évolue. Il est percuté par des mutations technologiques profondes qui bouleversent l'organisation de nos vies sociales et professionnelles et, avec le numérique, les conditions même d'acquisition, de transmission, de mobilisation des savoirs, de création et de pratiques culturelles.

Mais ce progrès a son revers de la médaille : s'il n'est pas partagé, il devient un nouvel accélérateur des inégalités. La seule manière de les corriger ou de les compenser, c'est de faire profiter tous les enfants des progrès et des bienfaits de nos sociétés. Et pour cela, de développer de nouveaux droits pour tous en matière de logement, d'accès au numérique, à la culture, au sport, à la mobilité et aux vacances.

L'expérience de l'altérité et de l'ailleurs est donnée par la mobilité et la découverte ; l'expérience de l'art se construit dans la proximité avec l'œuvre et l'artiste ; l'expérience de l'écriture et de la lecture nécessite un espace pour s'y consacrer ; l'expérience du sport se joue dans la pratique dans des clubs de proximité. Ces expériences doivent nous assurer que chaque enfant, chaque jeune, participe à la vie culturelle, sociale et éducative du pays.

## PROPOSITIONS

### 1. Fixation de la majorité sociale à 18 ans

En France, l'entrée dans l'âge adulte se fait d'abord par la majorité pénale, ensuite par la majorité civile et seulement, dans un dernier temps, par la majorité sociale une fois atteint l'âge de 25 ans avec l'éligibilité au revenu de solidarité active (RSA).

Vingt-trois des vingt-sept États membres de l'Union européenne ouvrent leur revenu minimum aux jeunes dès l'âge de la majorité. La France fait partie des quatre pays qui ne sont pas dans ce cas, avec l'Espagne (ouverture à 23 ans), le Luxembourg (ouverture à 25 ans) et Chypre (ouverture à 28 ans).

Cette particularité française s'explique notamment par une logique de « familialisation » des aides des jeunes.

Ce « trou » dans le modèle social français a des effets très concrets : si le taux de pauvreté chez les 25-29 ans est de 5,5 %, il est de 12,8 % chez les 18-24 ans. C'est une des raisons qui contribue au fait qu'un pauvre sur deux en France a moins de 30 ans.

### 2. « Minimum jeunesse »

Défendre l'émancipation de la jeunesse passe donc nécessairement par la remise en cause de ce « rite initiatique culturel français » qui voudrait qu'un jeune doive en baver avant d'être éligible au RSA à partir de 25 ans.

Nous demanderons donc la création d'un minimum jeunesse, ouvert aux 18-24 ans. Il sera le pendant pour les jeunes majeurs du « minimum vieillesse » que personne ne souhaite aujourd'hui remettre en cause.

Du même montant que le RSA, ce « minimum jeunesse » a vocation à être un « filet de sécurité » pour une des classes d'âge les plus touchées par la pauvreté dans notre pays. Ouvert également aux étudiants, les bourses devenant un complément de cette aide, le « minimum jeunesse » repose sur trois principes :

- Automaticité du versement, pour lutter contre le phénomène de non-recours ;
- Conditionnalité du versement selon le niveau des revenus, comme pour le RSA ;
- Non-conditionnalité du versement au respect de certaines obligations.

Cet accompagnement sera adapté au profil des jeunes, qu'ils soient « NEET », en formation, diplômés ou jeunes actifs précaires. En effet, la diversité des profils entraîne des besoins en accompagnement différents. ou formés.

Plusieurs acteurs sont d'ores et déjà mobilisés sur le sujet : les bureaux d'aides à l'insertion professionnelle dans les établissements d'enseignement supérieur, l'APEC, les Missions Locales, Pôle emploi... Seulement leurs moyens sont insuffisants et les dispositifs trop méconnus des jeunes. Ainsi, il est nécessaire de :

- Rendre plus lisible l'offre grâce à une coordination renforcée via les CREFOP (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles) ;
- Augmenter les moyens humains et financiers des acteurs de terrains dédiés.

### 3. Renforcement de la garantie jeunes

La mise en place du « minimum jeunesse » vient en complémentarité de la garantie jeunes et non en remplacement. Créée sous le précédent quinquennat, la garantie jeunes n'est pas une aide sociale mais un dispositif d'insertion sociale et professionnelle à part entière.

La garantie jeunes vise un public spécifique : les 16-25 ans très éloigné de l'emploi ou d'une formation. Ce dispositif a fait ses preuves et mérite d'être renforcé : chaque « NEET » doit pouvoir en bénéficier s'il en fait la demande. La garantie jeunes doit ainsi devenir un véritable droit pour tous les jeunes NEET. Cela implique donc de renforcer les moyens humains et financiers des missions locales et d'adapter leurs locaux pour accompagner correctement les futurs bénéficiaires.

L'articulation avec le « minimum jeunesse » serait la suivante. Premièrement, le montant d'aide de la garantie jeunes sera revalorisé pour correspondre à celui du « minimum jeunesse ». Deuxièmement, les 16-17 ans ne seront éligibles qu'à la garantie jeunes à partir du moment où ils sont considérés comme « NEET ». Troisièmement, entre 18 et 25 ans, et en dessous d'un certain niveau de ressources, ils seront automatiquement éligibles au « minimum jeunesse ». Les jeunes NEET qui le souhaitent pourront demander à bénéficier plutôt de la garantie jeunes : cela leur garantira un accompagnement renforcé dans le cadre d'un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) mais nécessitera la signature d'un contrat d'engagements.

### 4. Création d'une « dotation tremplin »

Comme le confirment des chiffres de l'Insee de 2019, les jeunes de moins de trente ans sont par construction les plus défavorisés en matière de patrimoine. Ainsi, au début de 2018, ils détenaient 9,3 % du patrimoine en France, avec un patrimoine net médian de 12 700 euros, soit dix fois moins que la catégorie des 60-69 ans qui ont un patrimoine net médian de 194 300 euros.

Ainsi, les dépenses nécessaires à la construction d'un projet personnel, tel que les études, la formation, la création d'une entreprise ou l'achat d'un moyen de locomotion, ne sont le plus souvent rendus possibles que grâce à une solidarité intergénérationnelle, qui renforce à son tour les inégalités sociales.

Il est donc nécessaire d'agir en faveur de l'égalité réelle et concrète de toutes et tous, en donnant à chacun, dès ses 18 ans, un capital permettant de financer tout ou partie de sa formation et de ses projets et ainsi de s'insérer plus facilement dans le marché de l'emploi, indépendamment de son profil social.

Concrètement, à 18 ans, une « dotation tremplin » de 5 000 euros viendrait abonder le compte personnel d'activité (CPA) de chaque jeune concerné, qui serait automatiquement ouvert pour l'occasion. Cette dotation tremplin viendra donc ajouter un nouveau volet au CPA, jusqu'alors composé d'un compte personnel de formation, d'un compte professionnel de prévention et d'un compte d'engagement citoyen.

Cette « dotation tremplin » pourra servir à financer :

- Des actions de formations initiales ou professionnelles ;
- La préparation à l'examen du permis de conduire ou d'un autre mode de transport, collectif ou individuel ;
- Des projets de créations d'entreprise ou d'association.

Ainsi, les différents usages de la « dotation tremplin » répondent tous à un objectif fondamental : donner aux jeunes les capacités de construire leur chemin.

Cette dotation est inconditionnelle et universelle, puisqu'elle ne dépend pas du niveau de ressources de l'individu, ni de celui de sa famille. Ce dispositif part du postulat que tous les individus doivent se voir offrir une égalité réelle et concrète face au marché du travail toujours plus discriminant. Elle postule également que ce sont les jeunes concernés qui sont les mieux à même de déterminer ce qui sera leur meilleure utilisation.

## 5. L'émancipation par la participation et l'engagement au service de citoyens critiques : le droit de vote à 16 ans

Le droit de vote est le premier droit du citoyen. Pour citer Pierre Rosanvallon, il est « la forme la plus visible et la plus institutionnelle de la citoyenneté ».

Ce droit, qui manifeste la souveraineté du peuple, est le fruit d'une longue histoire, pas toujours linéaire et qui n'est pas achevée. Depuis 1974, il s'acquiert à 18 ans.

Avancer l'ouverture de ce droit à 16 ans, c'est faire confiance à la jeunesse et prendre le parti de l'associer à la définition de nos choix collectifs. C'est tordre le cou à l'idée qui voudrait que la jeunesse se dépolitise, c'est reconnaître que les formes d'engagement de la jeunesse ont muté et que le droit de vote représente encore aujourd'hui le moyen le plus concret d'une participation effective à la décision publique et de l'appropriation du sens de la citoyenneté.

À l'heure où la jeunesse, lucide, inquiète et résolue, marche pour le climat et nous exhorte à l'action, nous croyons à la vitalité du débat démocratique et au renouveau civique pour déterminer et conduire une politique durable des rapports socio-économiques. La fixation du droit de vote à 16 ans en est la déclinaison directe.

Il est ainsi curieux de considérer qu'avant 18 ans, on a l'âge d'être responsable pénalement, de créer une association, de pouvoir voter aux élections prud'homales ou encore de renoncer à sa nationalité, mais pas de pouvoir exercer son droit de vote.

Les nombreux exemples étrangers doivent nous inspirer. Le droit de vote à 16 ans existe en effet dans des pays comme l'Argentine, l'Autriche, le Brésil ou Malte par exemple. Dans cinq Länder allemands, en Écosse et en Estonie, ce droit s'applique pour les seules élections locales. Dans ces pays, la participation des jeunes aux élections est souvent très forte et a pu atteindre 90 % comme en Autriche.

Il est temps d'écrire une nouvelle page dans la longue histoire du droit de vote dans notre pays, en l'ouvrant dès 16 ans, au bénéfice d'environ 1,5 million de jeunes.

## UN NOUVEL HORIZON POUR L'EUROPE : FAIRE LE PARI DE LA JEUNESSE ET ASSURER LES CONDITIONS D'UNE VÉRITABLE CITOYENNETÉ EUROPÉENNE.

L'Europe est un immense réservoir de savoirs et de richesses culturelles que nous voulons célébrer et faire partager. Pour aller plus loin que le célèbre programme Erasmus, nous souhaitons que les échanges liés à l'apprentissage et à l'enseignement soient facilités et multipliés, et que chaque jeune européen puisse effectuer une mission d'intérêt général où il le souhaite en Europe. Ces dynamiques, fondées sur l'expérience concrète de l'Europe, participeront à l'apprentissage de la citoyenneté.

- Nous créerons une garantie européenne pour l'enfance, visant à assurer à tout enfant vivant sur le sol de l'Union européenne un accès à un logement, un système de garde, une éducation, une alimentation et aux soins de santé ;
- Nous généraliserons la « garantie jeunes » à l'ensemble des jeunes européens – elle a déjà permis de proposer à de nombreux jeunes chômeurs non qualifiés un accompagnement personnel, une formation et une allocation ;
- Nous mettrons en place un « Erasmus pour tous » qui permettra à chaque jeune européen de 16 à 25 ans de bénéficier d'une bourse à la mobilité allant jusqu'à 5 000 euros pour mener un projet éducatif, professionnel ou associatif dans un autre pays européen que le sien. Ce dispositif donnera la priorité aux jeunes engagés dans la formation professionnelle et dans l'apprentissage, ainsi qu'aux territoires les plus isolés et défavorisés en Europe ;
- Nous créerons un contrat d'apprentissage européen, valable dans les entreprises de tous les pays d'Europe, visant à renforcer les compétences des étudiants, chômeurs, apprentis et des réfugiés, afin de mieux les intégrer dans le marché du travail européen ;
- Nous proposerons la création d'un service civique européen, consistant à faire vivre à tous les jeunes volontaires entre 16 et 25 ans, sans distinction, une expérience significative consacrée à relever ensemble les défis communs de nos sociétés. Les jeunes pourront rester dans leur pays, ou partir dans un autre État membre, pour une durée de 4 à 12 mois. Leur mission s'inscrira dans un domaine de service d'intérêt général : environnement, éducation, social, citoyenneté, culture, sport et santé. Le dispositif sera proposé aux pays de l'Union européenne ou fera l'objet d'une coopération renforcée le cas échéant ;
- Nous proposerons un « parcours éducatif universel » pour créer un sentiment d'appartenance, une citoyenneté active et une culture européenne, accessible au plus grand nombre. Les enseignants pourront proposer, du primaire au lycée, des échanges pédagogiques et des projets intra-européens co-construits avec les jeunes et portés par eux. La plateforme de mise en relation entre les équipes pédagogiques des établissements scolaires des pays volontaires sera renforcée et son recours sera systématisé afin d'en faciliter la mise en œuvre ;
- Nous travaillerons à une meilleure harmonisation des diplômes pour faciliter la mobilité et l'installation des jeunes Européennes et Européens dans la vie active. Nous développerons un label d'universités hindi-accueillantes ;
- L'apprentissage de l'Europe procède également de la diversité culturelle et du multilinguisme.
- Nous demanderons la création d'un fonds européen Umberto-Eco pour financer plus largement la traduction/diffusion des œuvres européennes hors des frontières de l'Union ;
- Nous favoriserons la diversité linguistique et culturelle en mettant en lumière les langues et cultures qui ont forgé l'Europe et en encourageant le dialogue interculturel. Dans ce cadre, nous défendrons la reconnaissance et la promotion des langues et cultures minoritaires, ce qui implique pour la France la ratification de la Charte européenne ;
- Nous soutiendrons la vie associative et le bénévolat en Europe. Ce sont des facteurs importants de lien social qui doivent être encouragés. Pour cela, nous faciliterons l'accès des associations au Fonds social européen, en proposant notamment une simplification administrative dans le dépôt des dossiers et dans les conditions des engagements financiers. Nous élargirons au niveau européen la reconnaissance du secteur non lucratif, notamment concernant les mutuelles et les coopératives.





## 2- L'ÉMANCIPATION PAR L'ÉCOLE

Avec la scolarité obligatoire instaurée au XIXe siècle, l'école est devenue le socle de l'émancipation individuelle et collective tandis que les mouvements d'éducation populaire, dès le début du XXe siècle, permettaient au plus grand nombre d'accéder aux sports, à la culture, puis aux loisirs. Avec les Trente Glorieuses, la massification a permis à de nombreux élèves de poursuivre leurs études dans l'enseignement secondaire et peu à peu dans le supérieur. Mais la promesse de démocratisation est restée bloquée.

Le système scolaire français, dans les enquêtes internationales, se classe entre le 15e et le 20e rang parmi 49 pays de l'OCDE. Un rang moyen car, contrairement aux idées reçues, **les performances brutes françaises sont loin d'être catastrophiques, elles restent même relativement stables – tant pis pour les déclinistes.**

**En revanche, notre système scolaire est l'un des plus inégalitaires des pays de l'OCDE.** Selon l'enquête Pisa de 2019 (fondée sur les résultats de 2018), la France figure parmi les pays où le milieu social, économique et culturel d'un élève influe le plus sur ses performances scolaires : en compréhension de l'écrit, 107 points séparent les élèves issus d'un milieu favorisé et ceux issus d'un milieu défavorisé – contre 89 points en moyenne dans les autres pays. Il en va de même en mathématiques et en sciences.

On demande beaucoup à l'école, parfois trop. Mais c'est probablement parce qu'elle reste l'institution de la République par laquelle de nombreux parents considèrent que leurs enfants pourront avoir une vie meilleure que la leur. Elle est parfois le seul service public dans les quartiers et, dans les villages, parfois même le seul service tout court à la population. L'école ne peut pas tout, c'est évident. Elle ne peut pas agir efficacement, on vient de le voir, si avant la scolarisation les pouvoirs publics n'ont pas fait en sorte de corriger les inégalités de naissance, et s'ils ne créent pas, tout au long de la scolarité, les conditions d'un accès à la culture, à un logement décent, à la mobilité, à la pratique d'activités physiques et sportives... Mais l'école peut prendre sa part dans la réduction des inégalités.

**Le creusement des écarts scolaires en fonction de l'origine sociale n'est pas une fatalité.** L'enquête Pisa montre qu'il a été enrayeré en 2019, ce qui peut être porté au crédit de l'action résolue menée entre 2012 et 2017 avec la Refondation de l'école. Il reste à présent à réduire ces inégalités qui sont encore bien trop importantes et auxquelles, dans les actes, le gouvernement actuel ne s'est jamais attaqué depuis 2017. Pourtant, des exemples étrangers montrent qu'il est possible de réduire ces inégalités et de concilier bonnes performances et équité sociale – tant pis pour les fatalistes.

**Nous sommes en réalité à la croisée des chemins :** la ligne de crête va départager d'un côté, ceux qui considèrent que notre système éducatif est performant et qu'il doit juste faire l'objet de quelques mesures d'ajustement ponctuels, notamment pour amortir ses effets sociaux collatéraux, et de l'autre côté, ceux qui considèrent urgent de s'attaquer à ce mal profond qui fait que l'école en France, en dépit de l'investissement quotidien de la communauté éducative, non seulement reproduit mais aggrave les inégalités sociales. Fidèles à notre histoire, nous voulons mettre l'émancipation et la lutte contre les inégalités scolaires au cœur de notre projet éducatif.

**Cette ambition pour l'égalité doit nous conduire à réaffirmer notre attachement au service public d'éducation nationale** contre toutes les formes de privatisations avouées ou masquées. L'école n'est pas à vendre, elle est un bien commun. Nous considérons que la privatisation n'est pas l'avenir de l'école, elle encourage une forme de fragmentation de la société et ne saurait assurer la transmission de nos valeurs communes. Les études réalisées à l'étranger tendent à montrer que ce système privé est, aussi, peu performant, et que les enseignants, comme les élèves en difficulté, sont les premières victimes de la rentabilité scolaire. La privatisation du système scolaire est souvent liée à un affaiblissement préalable de l'école publique – manque d'équipements, baisse du nombre d'heures de formation initiale et continue pour les équipes enseignantes, problème de vie scolaire... Le meilleur moyen de lutter contre la privatisation du service public de l'éducation consiste à ne pas lui rogner les moyens dont elle a besoin pour assurer ses missions.

**Pas d'école au rabais, mais l'excellence éducative pour tous et la réussite scolaire de chacun.** Nous avons besoin d'une école publique qui contribue à l'élévation générale du niveau de formation. Cela implique donc d'en finir avec un système qui privilégie la compétition entre les établissements scolaires plutôt que leur émulation ; qui finit par créer des « ghettos scolaires » en triant les élèves en fonction de leur origine sociale ; qui laisse chaque année des milliers de jeunes sortir du système scolaire sans qualification.

**Il faudra reprendre la priorité à l'école primaire,** qui ne saurait se réduire au dédoublement de certaines classes. Nous consacrons 18 % de moins que nos voisins à l'école primaire – et 38 % de plus pour les lycées. Ce chiffre montre bien l'ampleur de l'effort à réaliser. C'est un plan de rattrapage et un plan d'investissement qui doivent être engagés pour l'école maternelle et élémentaire.

La lutte contre les inégalités à l'école devra nous conduire à ouvrir de nouvelles réflexions, notamment sur l'organisation annuelle du temps scolaire, les calendriers d'orientation, la semaine de cours au collège et au lycée notamment pour favoriser des projets en autonomie, et/ou la mise en oeuvre du projet d'établissement.

**Vouloir l'égalité, c'est aussi choisir d'investir l'argent public pour lutter contre les inégalités, pas pour les conforter.** Pour que certains réussissent, il n'est pas nécessaire que d'autres échouent. Jean-Paul Delahaye indique que l'on consacre 30 millions d'euros à l'accompagnement de 1,7 million d'élèves en REP et REP+, soit 18,8 euros par enfant chaque année. Dans le même temps, nous consacrons 70 millions d'euros à l'accompagnement de 85 000 étudiants des classes préparatoires, soit 800 euros par étudiant chaque année. Nous voulons en finir avec cette captation du budget de la nation et le remettre là où les élèves en ont le plus besoin, dans l'éducation prioritaire plutôt que dans les classes préparatoires aux grandes écoles. Pour y parvenir, l'Éducation nationale devra également repenser son offre de formation et ne pas laisser certaines matières assurées par le seul secteur privé.

**Face aux forces conservatrices qui n'ont aucun intérêt à voir le système changer, nous voulons engager la bataille pour permettre la réussite de tous les élèves.** C'est possible, sans rien enlever à ceux qui réussissent déjà, mais en permettant aux autres de bénéficier du service public de l'éducation qu'ils quittent souvent très tôt.

L'enjeu consiste à « penser » l'école sur le temps long, mais aussi à « panser » le service public d'éducation sur un temps très court après un quinquennat Macron/Blanquer d'hyper-fragilisation en termes de moyens, d'hyper-management et de caporalisation des personnels, d'hyper-classement et de sélection des élèves et de suppression de tout dialogue social éducatif avec les enseignants comme avec les familles.

## ENJEUX ET DÉFIS :

- Comprendre et agir sur l'influence des inégalités sociales dans les parcours scolaires ; saisir les tensions internes de l'institution Éducation nationale qui considère encore que des inégalités méritocratiques peuvent être justes et justifiées ;
- Lutter contre tous les phénomènes de désaffiliation, désaffection, défiance par rapport à l'école de la République ;
- Résoudre les malentendus, voire les différends, entre l'école et les familles populaires ;
- Améliorer la prise en charge pédagogique de la diversité scolaire par la formation initiale et continue ;
- Armer les enfants-élèves d'aujourd'hui pour affronter les défis complexes du monde de demain (enjeux sociaux, économiques et environnementaux) ;
- Respecter le temps de l'école qui est un temps long et qui n'est pas le temps du politique : les équipes éducatives et les élèves ont besoin de temps pour s'approprier les réformes.

## AMBITIONS ET IMPÉRATIFS

- Investir dans l'éducation, c'est une priorité au long cours et la brique essentielle de la reconstruction post-pandémique ;
- Faire de nouveau exister la promesse républicaine, que celle-ci soit pleinement construite par l'école et incarnée dans l'école ;
- Dessiner une « école des communs » qui place les usages républicains et citoyens aux cœurs des enseignements et des apprentissages (une école pour faire société, une école miroir de la société, une école ouverte sur la société) ;
- Créer plus largement une société du « care éducatif », avec une logique « d'alliance éducative » et de nouveaux fonctionnements en réseau de tous les acteurs scolaires, éducatifs, socio-éducatifs, médico-sociaux ;
- Définir un « nouvel idéal éducatif émancipateur » correspondant aux défis du monde contemporain avec, en miroir, une nouvelle gouvernance intégrée capable d'inventer des réformes de structure pour « réparer et ajuster » en faisant œuvre de conviction et non de brutalisation ;
- Faire en sorte que l'école participe efficacement à la socialisation politique « démocratique » des jeunes : la confiance expérimentée dans la démocratie scolaire et les valeurs républicaines partagées à l'école pour favoriser le sentiment de compétence politique et la participation politique à l'âge adulte.

Cette priorité à l'éducation passe nécessairement par une école de la République juste pour tous, exigeante pour chacun et suppose le rassemblement autour d'orientations qui portent non seulement un projet éducatif, mais de fait un projet de société : investir dans l'éducation, c'est une priorité au long cours et c'est la pierre angulaire de la reconstruction post-pandémique.

### 1. Ce que la République attend de son école

#### **L'élévation générale du niveau de formation : un choix de société**

Engager la bataille pour l'élévation générale du niveau de formation, pour les socialistes, c'est continuer le combat pour l'école de la République comme socle de l'émancipation universelle, de l'accès aux savoirs et de la connaissance. C'est, au-delà, faire le choix d'une société plus humaine et plus solidaire pour affronter les transitions qui sont devant nous en valorisant la créativité, l'encouragement et l'initiative. Un choix en cohérence avec notre vision du type d'économie et d'emplois que nous souhaitons pour la France et l'Europe et qui nous invite à parier sur la géopolitique du savoir et l'ambition éducative dans le monde de 2050 pour éviter tout déclassement.

#### **Rompre avec des décennies de malthusianisme, de ségrégation sociale et scolaire, et d'élitisme**

Le système scolaire en France est marqué par une double caractéristique : un très fort regroupement d'élèves de milieux défavorisés dans les mêmes établissements ; une tradition pédagogique plutôt élitiste dans laquelle les élèves les plus en difficulté ne se sentent pas soutenus.

Une vision étroite de l'« élitisme pour tous » s'est installée, qui dévalorise in fine nombre de formations et d'individus à travers une logique d'hyper-sélection des « plus méritants » – toujours au détriment des autres – comme si l'échec de la majorité était la condition de la réussite de quelques-uns.

## NOS PROPOSITIONS

- Agir sur la carte scolaire pour créer de la mixité sociale et scolaire dès l'école maternelle ;
- Intégrer l'enseignement privé sous contrat dans la carte scolaire ;
- Diversifier les démarches pédagogiques pour intéresser tous les élèves.

## 2. De nouveaux principes universels

Longtemps, l'école a été seulement considérée comme un lieu de transmission des savoirs et d'accès à la connaissance. Avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, que doit maîtriser tout élève à 16 ans, son spectre s'est élargi aux compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen. Reste à envisager le lien avec le monde du travail.

Si l'école ne doit pas former à un métier, elle ne peut pas non plus ne former que des esprits. Elle doit inscrire sa démarche dans la réalisation d'un parcours de professionnalisation et d'entrée dans la vie active. Cette démarche nécessite d'aller plus loin dans l'accompagnement individuel des élèves.

## NOS PROPOSITIONS

- Pour chacun, une démarche d'acquisition de connaissances et de compétences, et un parcours de professionnalisation et d'entrée dans la vie active ;
- Pour chacun, un accompagnement individuel dans un parcours de réussite éducative ;
- Pour chacun, un apprentissage de la coopération, de l'entraide, du « faire ensemble » et de l'engagement ;
- Pour chacun, un droit à la formation tout au long de la vie (lien avec le texte sur le travail).

## 3. Priorité à l'éducation, jeunesse, recherche

« *Si vous pensez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance* » rappelait justement Victor Hugo. L'éducation et, au-delà, la jeunesse et la recherche, doivent non seulement être des priorités budgétaires mais aussi des investissements de long terme. Elles nécessitent un engagement durable de la nation et des objectifs collectifs redéfinis.

Le temps éducatif n'est pas le temps électoral. La bataille pour l'élévation générale du niveau de formation doit faire l'objet d'un consensus national, elle doit échapper aux vicissitudes des alternances politiques, s'inscrire dans la durée. Seules ces modalités de mise en œuvre doivent pouvoir faire l'objet de discussions et d'ajustements.

Il faut donner du temps et de la lisibilité aux acteurs de l'éducation, de la jeunesse, et au monde de la recherche, pour agir dans la durée, et non pas avec des politiques de stop-and-go qui remettent constamment en cause le travail engagé sur le terrain.

## NOS PROPOSITIONS

- Déterminer nos objectifs collectifs communs en matière d'éducation ;
- Engager à mi-mandat un débat au Parlement pour évaluer et ajuster les politiques éducatives pour mettre en œuvre ces objectifs communs ;
- Accompagner ce débat d'une loi d'orientation et de programmation.

## 4. Une communauté éducative élargie

### DANS L'ÉTABLISSEMENT - DONT PARENTS ET JEUNES - ET AUTOUR DE L'ÉTABLISSEMENT - TERRITOIRES, FILIÈRES

C'est une autre conception de la coéducation qu'il nous faut maintenant mettre en actes.

La communauté éducative ne doit pas rester une juxtaposition théorique de rôles et de métiers, faite parfois de fructueuses collaborations locales mais souvent de simples cohabitations distantes et polies, voire parfois aussi de méfiance réciproque ou de défiance larvée.

La coéducation ne peut plus rester un simple slogan ou une option : elle doit devenir un réflexe, incontournable dans une vraie société du « care éducatif ». Il convient à ce titre d'impulser une logique nouvelle : celle d'alliances éducatives à nouer entre tous les acteurs qui concourent au bien-être et à la réussite éducative des enfants-élèves.

Cela doit dès lors passer par de nouveaux fonctionnements en réseaux de tous les acteurs scolaires, éducatifs, socio-éducatifs et médico-sociaux avec les familles et les jeunes eux-mêmes. Il faut aussi pouvoir penser et opérationnaliser l'entrée des acteurs de la protection de l'enfance dans l'école.

L'alliance éducative doit se faire, non seulement au cœur des établissements mais également aux abords des établissements, en associant tous les acteurs de l'éducation populaire et plus largement le monde associatif promoteur de socialisations, de solidarités, d'autonomie et d'émancipation.

Si ce défi du surgissement de nouvelles alliances éducatives est important pour chaque enfant et dans chaque territoire, il est crucial pour les élèves des milieux populaires dans les territoires les plus fragiles socialement. Ici, l'enjeu est clairement de résoudre le malentendu historique et délétère entre l'école et les familles populaires qui conduit, dans ses expressions radicales, au procès de familles jugées démissionnaires d'un côté et à celui d'une école injuste voire discriminante de l'autre.

Nous ne pouvons plus accepter que ce malentendu persiste tant il contribue à fragiliser la confiance scolaire des élèves, la confiance que placent les parents dans l'école, et la confiance professionnelle des équipes pédagogiques. Tous les leviers d'une nouvelle interconnaissance entre familles et école, l'explicitation et surtout la formation à des partenariats concrets, possibles, souhaitables et compris entre parents, enseignants et adultes éducateurs permettront de sortir de rivalités ou d'incompréhensions qui opèrent comme des cassures symboliques, scolairement nuisibles, entre l'enfant et l'élève.

### NOS PROPOSITIONS

- Mieux diagnostiquer et agir sur le climat scolaire (discriminations, violences, ressentiments, décrochages) ;
- Mieux prendre en charge les problématiques de justice et d'injustice scolaires, de souffrances et de ruptures scolaires ;
- Créer de nouveaux espaces de démocratie scolaire, participatifs et délibératifs ;
- Incorporer aux enseignements moraux et civiques, dès l'entrée au collège, la compréhension des modes de production et des mécanismes de reproduction des inégalités sociales et scolaires (parler avec les premiers concernés – les élèves – de la compétition scolaire, de la sélection scolaire ; relier cela aux enjeux de l'orientation choisie).

## 5. Renforcer l'école pour réussir la démocratisation scolaire

### DONNER AUX ENSEIGNANTS LES MOYENS D'ACCOMPLIR LEUR MISSION

**Rien à l'école ne se fera sans les personnels, et encore moins contre les personnels.** Aujourd'hui, le métier d'enseignant est déprécié, comme en témoignent les difficultés à recruter. Cela tient à la fois à leur rémunération, mais aussi aux conditions de travail et au déroulement de leur carrière.

Reconnaître, valoriser, légitimer les enseignants et leur faire confiance pour leur permettre de mieux vivre leur métier : c'est aussi l'une des conditions de la démocratisation de la réussite.

### NOS PROPOSITIONS

#### Mieux identifier les missions des enseignants

- Qu'est-ce qu'être enseignant aujourd'hui et quelles sont ses missions ?
- On ne peut plus demander aux enseignants d'exercer les mêmes missions qu'avant la massification, avant le chômage de masse ou la concurrence des outils d'informations et de formation. Enseigner aujourd'hui ne peut pas se réduire à un ensemble d'actes techniques.
- Dans tous les cas, le métier d'enseignant évolue et s'adapte à l'évolution de la société. On l'a encore vu récemment avec l'obligation de recourir à l'enseignement à distance à l'occasion des confinements consécutifs à la crise sanitaire.
- Alors, on pourrait citer pêle-mêle l'acquisition de connaissances et compétences, l'accompagnement à la réussite éducative des jeunes et à la construction de leur projet, l'ingénierie de projet et de formation, les fonctions de direction, et désormais l'enseignement à distance...
- Une telle réflexion doit être conduite dans le cadre d'un dialogue social avec les syndicats d'enseignants. Elle ne pourra se mettre en place que dans un cadre restauré de confiance que le ministre Blanquer n'a jamais su installer, bloquant toute réflexion sur l'avenir du métier.

#### Rétablir une véritable formation initiale et continue

Enseigner est un métier qui s'apprend. La formation des enseignants est une des clés de la réussite de la lutte contre les inégalités à l'école.

La réforme de Jean-Michel Blanquer, qui doit entrer en vigueur à la rentrée 2021, passe à côté de son sujet. Elle allonge d'un an la préparation aux concours, met en concurrence les nouveaux instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) avec les universités, et transforme radicalement les stages en formation. Et d'aucuns pointent déjà la baisse des exigences disciplinaires dans la formation, le risque d'une nouvelle pénurie de recrutements et le recours à la contractualisation qui est souvent une précarisation du métier.

Avec cette réforme, le ministre semble prendre sa revanche sur les IUFM et les « pédagogues ». Mais est-ce le projet dont les enseignants et professeurs avaient besoin ? Leur permettra-t-il de mieux accompagner les élèves ? Rien n'est moins certain.

Nous voulons remettre au cœur du métier d'enseignant et pour cela :

- Faciliter l'entrée dans le métier avec l'invention d'une formation initiale spécifique par alternance (nouvelle articulation de savoirs théoriques et pédagogiques pointus avec des stages de pratique accompagnée sur plusieurs niveaux et en éducation prioritaire) ;
- Encourager l'accès au professorat des jeunes issus des familles populaires pour avoir un corps enseignant à l'image de la société ;
- Permettre l'autonomie pédagogique des enseignants en facilitant, par des temps de concertation pédagogique, l'appropriation conjointe entre pairs des objectifs et contenus des réformes et programmes ;

- Accompagner le travail collaboratif des équipes enseignantes avec le déploiement de nouvelles missions pour les corps d'inspection, plus orientées vers des objectifs d'animation et de coordination, en lien avec des projets d'établissement et de territoire ;
- Proposer davantage de formations in situ qui correspondent aux besoins actualisés du terrain, avec notamment un champ prioritaire : le numérique pédagogique ;
- Des formations initiales qui permettent de faciliter l'entrée dans le métier avec l'invention d'une formation initiale spécifique par alternance (nouvelle articulation de savoirs théoriques et pédagogiques pointus avec des stages de pratique accompagnée sur plusieurs niveaux et en éducation prioritaire).
- Des formations continues qui permettent d'accompagner le travail collaboratif des équipes enseignantes avec le déploiement de nouvelles missions pour les corps d'inspection, plus orientées vers des objectifs d'animation et de coordination, en lien avec des projets d'établissement et de territoire.

### **Revaloriser les carrières et les rémunérations et développer l'attractivité des métiers**

La revalorisation décidée par le ministère pour 2021 est connue : pour 69 % des enseignants, la revalorisation va se limiter à une prime informatique qui ne représente que 12 € par mois – tous ceux qui ont plus de 15 ans d'ancienneté peuvent légitimement se sentir floués. On est donc très loin de ce qui était attendu au début du Grenelle de l'éducation. Et pour 2022, pas de loi de programmation en vue, ni de revalorisation à la hauteur du standard européen.

La rémunération des enseignants est un marronnier, une polémique qui s'invite régulièrement dans l'actualité et qui est souvent abordée de manière biaisée.

Pourtant, indépendamment des nécessités liées à la réforme des retraites, la rémunération des enseignants français reste inférieure à celle de la plupart des enseignants des pays développés, au moins jusqu'aux deux tiers de la carrière.

- Les enseignantes et enseignants français touchent en moyenne 37 % de salaire en moins que la moyenne des onze pays comparables au bout de 15 ans d'exercice, et 22 % de moins que la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – surtout en début et milieu de carrière ;

Les salaires des enseignants français sont inférieurs de 7 % en début de carrière à la moyenne des pays de l'OCDE ;

Les enseignants français gagnent près de 28 000 euros brut par an dans le primaire, contre 29 900 pour la moyenne des pays de l'OCDE ;

Les professeurs de lycée français gagnent, eux, 29 400 euros en début de carrière, contre 32 423 euros pour la moyenne des pays de l'OCDE ;

L'écart se creuse ensuite en milieu de carrière : par exemple, un professeur de collège gagne en France 35 550 euros, contre 43 107 euros pour la moyenne dans l'OCDE.

- Classés en catégorie A, les enseignantes et les enseignants perçoivent des rémunérations très inférieures à celles des autres cadres de la fonction publique ;

Alors que le métier de professeur des écoles n'est accessible qu'à partir de bac + 5, un enseignant débutant ne touchera en premier salaire que 1,21 fois le SMIC (soit 1 480 euros net). Il devra attendre 6 années de carrière pour toucher 1,5 fois le SMIC, et environ 20 années de carrière pour toucher 2 fois le SMIC. Un professeur des écoles (bac + 5) gagne 72 % de ce qu'il pourrait escompter avec son niveau de diplôme s'il travaillait ailleurs que dans l'Éducation nationale ;

Alors que l'égalité salariale est garantie par le statut de la fonction publique, on constate des écarts significatifs entre les femmes et les hommes. Dans le premier degré, le salaire net des hommes est ainsi supérieur de 11 % à celui des femmes ;

Les AESH sont les grands oubliés : leurs rémunérations peuvent évoluer sur une grille comptant 8 niveaux, et le salaire maximum est de 1 390 euros nets pour un temps complet. Or, plus de 96 % des AESH sont en temps « incomplet », avec, en moyenne, un service de 24 heures hebdomadaires pour une quotité de travail de 61 %, ce qui se traduit par des salaires nets mensuels compris entre 750 et 850 euros.

Les inscriptions aux concours d'enseignement sont en baisse sensible. Le métier d'enseignant n'attire plus. Les étudiants en master comparent les salaires qu'ils peuvent espérer en étant professeur avec ceux de leurs camarades ayant le même niveau d'études et ayant un emploi dans d'autres domaines.

Une remise à niveau nécessiterait un effort sur la plus grande partie des carrières. Il semble pourtant que le gouvernement mise plutôt sur l'appel aux contractuels afin de modérer les demandes salariales. Et, de fait, il passe une nouvelle fois à côté du vrai chantier de la lutte contre les inégalités de rémunérations : la faible rémunération ne concerne pas seulement les débuts de carrière, des inégalités plus profondes parcourent le monde enseignant. En choisissant d'accorder la même prime aux trois corps de l'enseignement – professeurs des écoles, certifiés, agrégés – il ne faudrait pas oublier les écarts de rémunération entre les différents degrés et niveaux.

## **NOS PROPOSITIONS**

### **Mieux identifier les missions des enseignants**

- Travailler sur les débuts de carrière ;
- Réduire le temps de passage d'un échelon à l'autre ;
- Une revalorisation qui ne peut se réduire à une prime ;
- Une revalorisation déconnectée du dossier des retraites ;
- Une réelle égalité entre les femmes et les hommes : à travail égal, salaire égale !
- Instaurer une culture RH au sein de l'Éducation nationale.

## **6. Créer un nouveau service public de l'accompagnement éducatif individuel de chaque jeune**

L'accompagnement individuel de chaque jeune au sein de l'école est au cœur de la lutte contre les inégalités et de la réussite éducative. Cette mission est aujourd'hui très partiellement remplie, peu reconnue, éclatée entre de multiples intervenants enseignants et non enseignants.

Ce que nous voulons mettre en débat, c'est la reconnaissance dans l'école, à côté des missions de transmission des connaissances et d'acquisition de compétences, d'une seconde mission d'accompagnement individuel, universel et continu de chaque jeune.

Chaque élève est différent, chaque accompagnement est spécifique et doit être centré sur la construction du parcours de chacun dans toute ces dimensions. Préparation de l'année suivante et orientation, repérage des difficultés scolaires et sociales, prévention des risques de décrochage, ouverture culturelle et « libération » des potentiels et des ambitions, préparation d'un projet personnel et/ou professionnel, tous ces aspects devraient pouvoir être abordés dans une relation entre un jeune et un adulte référent, en combinant régularité, au moins trimestrielle, et continuité, si possible sur plusieurs années. Cet adulte référent aurait nécessairement pour mission de faire le lien avec l'équipe enseignante et la famille, ainsi qu'avec tous les acteurs qui interviennent dans la vie de l'élève.

Mission nouvelle, métier nouveau, responsabilité majeure d'accompagner le parcours d'un jeune, nous mesurons l'enjeu que représente cette proposition et comment elle peut bouleverser l'institution scolaire. Ce projet doit être porté par le corps enseignant, par les Conseillers d'Orientation Psychologues scolaires, par les Conseillers Principaux d'Éducation et l'ensemble de la communauté éducative sur la base de modalités inventées collectivement. C'est le défi que nous proposons de relever ensemble.

## 7. Un projet éducatif de territoire : faire de chaque établissement et de ses partenaires un « écosystème de réussite scolaire et de bien-être éducatif »

Transformer chaque établissement et ses abords en un « écosystème de réussite scolaire et de bien-être éducatif » ne pourra se faire qu'avec un travail partenarial renforcé entre l'Éducation nationale et les collectivités locales pour :

### **Renforcer les continuités et complémentarités éducatives au sein de l'école, et entre l'école et l'extérieur avec :**

- Un renforcement des liaisons pédagogiques et de nouveaux accompagnements personnalisés pour les élèves au moment des entrées en CP, en 6e et au lycée ;
- Un nouveau fonctionnement en réseau des acteurs éducatifs de tous les champs scolaire, périscolaire, extrascolaire et médico-social pour un partage des diagnostics sur les besoins éducatifs et les solutions à l'échelle des élèves comme des établissements.

### **Faire de chaque établissement et de ses abords un « écosystème de réussite scolaire et bien-être éducatif » avec un travail partenarial renforcé entre l'Éducation nationale et les collectivités locales pour :**

- Permettre à chaque école, collège, lycée d'être en liaison opérationnelle avec des espaces culturels, sportifs et citoyens ;
- Faire des abords des écoles des environnements apaisés, dépollués et végétalisés ;
- Articuler les politiques éducatives nationales et locales pour faire de chaque collège un « lieu d'éducation global » qui offre à tous les collégiens un réel socle commun de savoirs, savoir-faire et savoir-être scientifiques, culturels, sportifs et citoyens.

### **Une mise en réseau des établissements au sein de bassins de formation, un travail en réseau de tous les acteurs éducatifs**

- Un partenariat avec les collectivités locales et les acteurs des territoires ;
- Généraliser le « modèle » des villes éducatrices ;
- Transition écologique et numérique de l'école : une œuvre partenariale.

## 8. L'école de la réussite pour tous

### **Carte scolaire**

La double mixité, sociale et scolaire, au sein de chaque établissement, mais aussi de chaque classe, ne doit plus demeurer une injonction incomprise ou contournée. Il conviendra de faire simultanément une « pédagogie de la mixité » (explicitier partout et à tous les coéducateurs – parents et professionnels – pourquoi, et surtout comment, la mixité est un levier plutôt qu'un frein à la réussite scolaire de chaque élève) et une « pratique de la mixité » au sein de tous les établissements concourant au service public d'éducation.

Nous voulons amplifier la politique de mixité sociale et scolaire au sein de tous les établissements concourant au service public d'éducation.

## NOS PROPOSITIONS

- Organiser un dialogue à l'échelle de chaque territoire avec tous les partenaires de l'école, pour établir de façon concertée les nouvelles modalités de carte scolaire visant à garantir une mixité sociale et scolaire adaptée aux établissements comme au territoire ;
- Fixer avec les établissements privés sous contrat des obligations concertées en termes de mixité sociale et scolaire qui pourront s'accompagner d'une modulation de certaines dotations (politique à co-construire avec les collectivités locales).

### L'éducation prioritaire doit rester une priorité

C'est parce que l'éducation prioritaire est essentielle que cette politique publique doit être regardée sans tabous et sans œillères. Sa relecture doit être partagée par le politique et les acteurs qui en ont porté, ou en portent encore, la mise en œuvre, ainsi que par des chercheurs.

Il faut produire une nouvelle réflexion collective sur ce sujet qui ne soit ni un récit historique, ou une somme d'expériences d'acteurs, ni une compilation de bilans, ou une liste d'évaluations. Il faut trouver le chemin commun pour interroger et analyser cette politique autour d'un fil rouge : la lutte contre les inégalités. Car force est de constater qu'une question majeure se pose : quel est le rôle politique actuel de l'éducation prioritaire : accompagner le public le plus en difficulté ou lutter vraiment contre les inégalités ?

## NOS PROPOSITIONS

### Organiser des « assises de l'éducation prioritaire » dès l'automne 2022 pour :

- Évaluer les effets et affiner les besoins de l'éducation prioritaire de façon collective et transparente ;
- Élaborer avec les acteurs de terrain un nouveau référentiel permettant d'actualiser la cartographie des établissements prioritaires, les moyens nécessaires, les pédagogies et les évaluations adaptées.

### Égalité femme-homme et lutte contre toutes les discriminations

L'école, le collège et le lycée sont des lieux privilégiés pour mener des actions de sensibilisation contre les discriminations et favoriser l'égalité femme-homme. De nombreuses ressources existent déjà – Canope, Eduscol, Onisep... – et toutes les initiatives en la matière sont à encourager.

Celles-ci peuvent prendre la forme de formation en direction des enseignants, d'intervention d'associations ou institutions spécialisées, d'information des parents contre les contenus haineux en ligne ou sur les réseaux sociaux, d'utiliser les stages de 3e pour découvrir des métiers peu mixtes...

Mais si l'Éducation nationale affiche sa volonté de lutter pour l'égalité femme-homme, elle ne s'applique pas ce principe à elle-même. Ainsi, plus le poste est élevé dans la hiérarchie moins il est féminin – 85 % de femmes en catégorie C, 80 % en catégorie B et 58 % dans les postes dirigeants de la catégorie A. Même logique à l'œuvre pour les enseignants : 83% des professeurs des écoles sont des femmes, 65% chez les certifiés, 53% chez les agrégés. Parmi les professeurs de chaire supérieure, les hommes dominent, on ne compte que 37 % de femmes. Et on compte seulement 32 % de femmes chez les proviseurs.

Nous l'avons vu, l'égalité salariale n'est pas de mise – que ce soit pour le traitement indiciaire brut ou pour le calcul des primes. Et les disciplines elles-mêmes sont genrées : 79 % des professeurs de lettres, 83 % de ceux de langues vivantes, sont des femmes. Et l'écart est encore plus important dans les disciplines technologiques et professionnelles : 4 % de femmes en génie thermique ou mécanique, 9 % en STI ou en informatique, quand on compte 86 % de femmes en biotechnologies santé environnement et 91 % en paramédical.

## NOS PROPOSITIONS

- La lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme-homme doit également concerner l'institution scolaire elle-même.

## 9. L'école du bien-être des enfants, des jeunes et des enseignants

### Mettre en œuvre une nouvelle politique de santé scolaire environnementale

Il nous faut repenser le lien entre santé et école en développant une autre conception des « filets de sécurité » assurés par l'école en matière de santé globale. Nous devons mettre en œuvre une nouvelle politique de santé scolaire environnementale, visant à activer simultanément tous les leviers de renforcement de la santé physique et mentale des élèves. Elle reposera sur plusieurs grands axes prioritaires qui seront la réduction de la pollution à l'intérieur et aux abords des écoles et l'amélioration de la prévention et de la prise en charge en matière de santé mentale infantile et adolescente.

Il faut d'abord créer une réelle politique de promotion de la santé mentale et du bien-être pour tout citoyen à tous les âges de la vie, de la naissance jusqu'à la fin de vie, en précisant, pour les actions en milieu scolaire, la nécessité d'approches adaptées à chaque âge : maternelle, primaire, collège, lycée. L'OMS encourage les États à réorienter les ressources, vues comme trop tournées vers le curatif, au profit de stratégies de promotion de la santé mentale. Le système éducatif a ici un rôle majeur à jouer, en favorisant le bien-être et le développement psychosocial des élèves.

Il faut, dans le même temps, pouvoir apporter des réponses aux jeunes en situation de souffrance psychique, avec la création de nouveaux réseaux de santé mentale de proximité. L'originalité de ceux-ci consistera en une nouvelle coopération fonctionnelle des psychologues scolaires avec des psychologues libéraux remplissant des missions de service public.

La prévention et la promotion en matière de santé physique et mentale doit aussi passer par le renforcement et la diversification de l'offre de sport scolaire et la possibilité d'une offre périscolaire et extrascolaire sportive également accessible financièrement.

Parce que le cadre scolaire est aussi facteur de bien-être scolaire et d'amélioration du climat scolaire, des investissements majeurs devront être réalisés sur le bâti scolaire, permettant dépollutions atmosphérique et sonore, végétalisation et réaménagement des espaces intérieurs pour favoriser le lien social éducatif.

### Répondre aux enjeux des violences scolaires et du harcèlement

La société a longtemps été dans le déni sur le sujet des violences scolaires, et notamment sur le harcèlement qui prend un tour nouveau à l'heure des smartphones et des réseaux sociaux. La lutte contre la violence dans et autour des établissements doit demeurer une priorité. Les enquêtes montrent toutefois, depuis la fin des années 1990, une relative stabilité en ce domaine.

La violence scolaire a un impact négatif sur les résultats scolaires et le bien-être des élèves et des enseignants. Elle peut mener à l'échec, à l'absentéisme chronique au décrochage. Eric Debarbieux précise, à ce titre, que la violence à l'école est autant un problème de santé publique que de sécurité.

Il est à noter qu'un enseignant sur quatre dit avoir déjà fait l'objet de violences répétées, le plus souvent verbales, de la part de ses collègues ou de sa hiérarchie. Outre des conséquences sur le personnel, cette violence a des répercussions sur la qualité de l'enseignement et sur l'absentéisme des enseignants.

Dans 90 % des cas, c'est dans l'enceinte de l'école que les violences se produisent : les solutions sont aussi pédagogiques, inscrites au cœur de l'école. L'essentiel de la violence à l'école, ce ne sont pas les agressions physiques médiatisées, c'est l'accumulation de micro-violences qui deviennent plus graves lorsqu'elles se répètent.

## NOS PROPOSITIONS

- Continuer à lutter contre les violences à l'école, au collège et au lycée en ajustant les outils de prévention et de sanction. La réponse ne consiste dans la présence de policiers au quotidien à l'école ;
- Prendre soin des personnels qui ont été victimes d'agressions et qui ont besoin du soutien de leur hiérarchie ;
- Instaurer une médecine du travail à l'Éducation nationale ;
- Évaluer la mise en place du dispositif « le climat scolaire » dans la prévention des violences.

## L'école inclusive

L'inclusion doit être reconnue dans un sens extensif et concerner tout enfant ayant des capacités différentes, et exposé au risque d'échec scolaire, d'exclusion ou d'abandon en raison de caractéristiques personnelles, culturelles, sociales ou linguistiques. L'école inclusive ne doit pas être cantonnée au seul registre du handicap qui restera bien sûr central. Mais il s'agira donc d'engager un nouveau travail sur l'inclusion, ses pédagogies, ses représentations partagées et surtout ses objectifs sociaux au-delà de la seule école.

Il faut viser la mise en place d'une politique de « soutien spécialisé » (des équipes comme des élèves) qui vise à favoriser l'inclusion de tous les élèves à besoins particuliers et des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire. Sur le champ du handicap également, l'expertise doit être enfin partagée, et reconnue comme telle, entre tous les adultes co-éducateurs.

## NOS PROPOSITIONS

- Renforcer la politique de formation initiale renforcée pour de créer de futures générations d'enseignants inclusifs (avec des modules spécifiques théoriques et pratiques co-construits avec le milieu associatif et les fédérations de parents d'élèves) ;
- Ne pas affecter seulement des accompagnants (AESH) pour répondre à tous les défis de l'école inclusive et ne pas transformer la difficulté scolaire en handicap ;
- Renforcer les moyens humains enseignants pour opérationnaliser les pédagogies inclusives au sein des classes ;
- Répondre aux besoins d'enseignants spécialisés dans les écoles avec un pilotage pédagogique par les directeurs et favoriser le coenseignement avec l'enseignant spécialisé ;
- Mettre urgemment en place une politique de développement renforcé des compétences liées aux « besoins particuliers » pour tous les enseignants, avec la prise en compte de toutes les catégories d'élèves ayant des besoins particuliers : ceux qui présentent un handicap (déficience intellectuelle, motrice, langagière, visuelle, auditive ou atypique, troubles envahissants du développement ou troubles relevant de la psychopathologie) et ceux qui présentent des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (problèmes de comportement, trouble de déficit d'attention avec hyperactivité (TDAH), dyslexie, etc.) ;
- Favoriser sur tous les territoires et niveaux scolaires une approche de type inclusif dans l'accueil scolaire des enfants de migrants ;
- Accélérer le déploiement et l'appropriation pédagogique du numérique inclusif ;
- Travailler sur les continuités et ruptures dans les parcours en ULIS (pro notamment).

## 10. Parcours de professionnalisation et formation tout au long de la vie

Si la connaissance est disponible partout, elle n'est pas encore accessible par tous. Avec la mutation numérique, jamais pourtant les savoirs n'ont été à ce point au centre de nos sociétés, ni aussi faciles d'accès. Elle a profondément bouleversé les modes de transmissions, les lieux d'apprentissage et favorisé l'émergence d'un marché mondial et concurrentiel de l'éducation.

Dans ce contexte, nos systèmes d'éducation et de formation sont invités à se réinventer. Avec l'allongement de l'espérance de vie et la multiplication des discontinuités – notamment professionnelles - les apprentissages sont amenés à s'étendent tout au long de la vie.

## **Casser les barrières entre filières générales, technologiques et professionnelles, tous les lycées doivent préparer à des métiers**

- Donner une formation-socle et continue de « conseil en orientation scolaire et professionnelle » à tous les enseignants du secondaire ;
- Faciliter les mobilités éducatives pour permettre un accès à des formations professionnelles choisies et non imposées ou restreintes par des inégalités d'offres territoriales ;
- Généraliser l'enseignement de la philosophie en lycée professionnel.

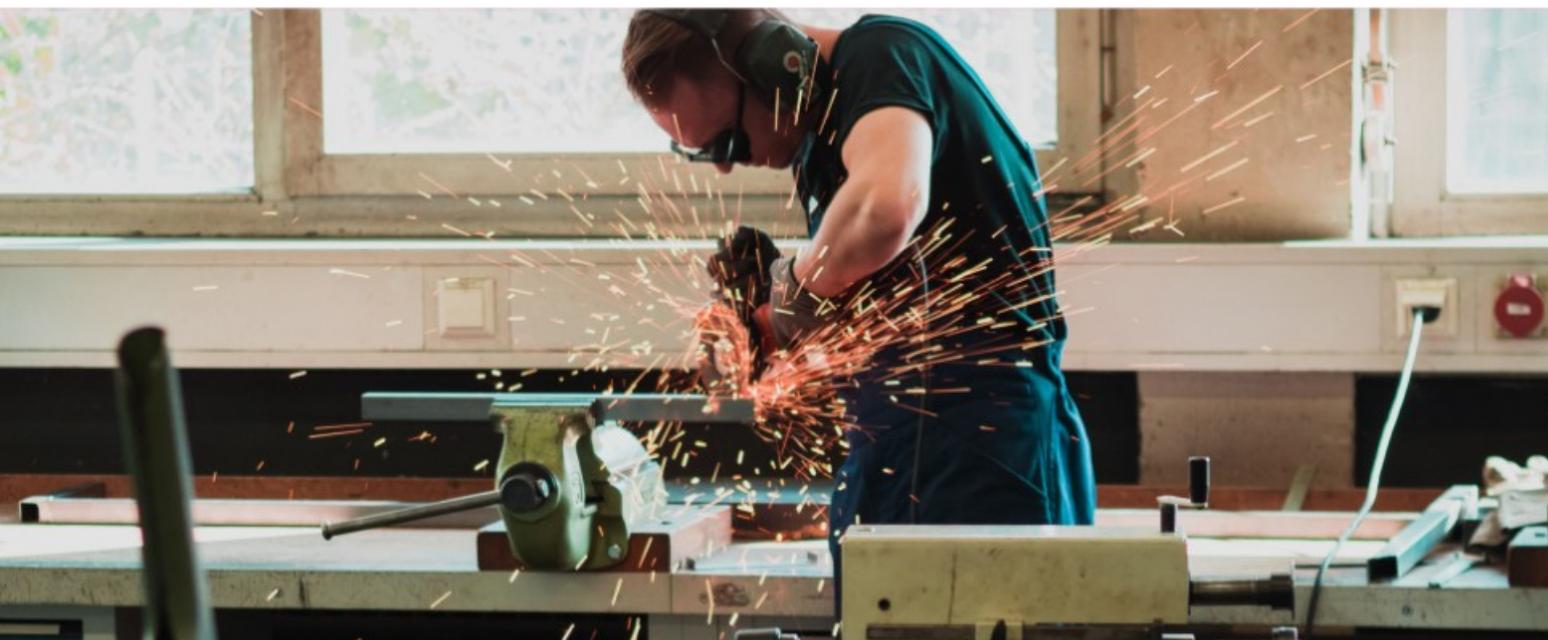
## **Tous les établissements comme lieux de formation initiale et continue mais aussi d'innovation**

Il s'agit d'acculturer les jeunes générations à l'idée d'une formation tout au long de la vie car la formation initiale ne doit pas conditionner tout le parcours socio-professionnel.

- Faire des Inspés les lieux de formation initiale et continue de tous les éducateurs ;
- Ouvrir les locaux des établissements d'enseignement hors horaires scolaires pour accueillir des activités de formation pour adultes, dont le soutien à la parentalité ;
- Valoriser les possibilités de retours en formation, de changement d'orientation tout au long de la vie ;
- Former les enseignants aux discours sur les carrières scolaires plurielles, sur la fin nécessaire d'une conception unique de l'excellence scolaire, sur la formation tout au long de la vie dans le cadre d'une lutte plus globale contre le déclassement et la relégation ;
- Travailler en dehors de l'Ecole à desserrer les relations entre les diplômés et l'emploi car les inégalités scolaires sont redoublées par les inégalités d'utilité des diplômés et qu'il faut pouvoir valoriser toutes les formes de compétences et de mérites même non spécifiquement « scolaires » ;
- Élargir l'offre de formation en s'appuyant sur de nouveaux formats : webinar , moocs, blended learning (ou formation mixte), serious game, mobile learning,...

## **Favoriser l'accompagnement des jeunes dans leur parcours de professionnalisation**

- Un véritable passeport orientation pour chaque jeune, droit à la découverte des métiers et droit au stage ;
- Développer l'alternance à tous les niveaux de formation comme parcours de réussite et de promotion sociale ;
- Instaurer un droit à la reprise d'étude pour pallier les sorties précoces et un véritable droit à la formation tout au long de la vie ;
- Valoriser et réfléchir au développement des années de césure. Elles permettent d'éprouver d'autres expériences, d'autres engagements tout en ayant la possibilité de reprendre ses études.







### 3- UNE AMBITION RETROUVÉE POUR LA RECHERCHE ET L'UNIVERSITÉ

Dans la période de mutations, de ruptures et de crises qui est la nôtre, la transformation sociale et écologique radicale que nous portons ne pourra se faire sans une ambition forte pour la recherche et l'enseignement supérieur.

En effet, le progrès et l'émancipation sont au cœur du projet socialiste. Et la rationalité, le savoir et la connaissance, la science et la démarche scientifique y jouent un rôle essentiel. Ce, au-delà même de toutes les « retombées » que l'on peut en attendre, tant technologiques et économiques, qu'en termes de formation professionnelle et de compétences.

C'est un secteur clef pour la jeunesse, où se joue une grande part de l'amélioration de sa situation et de la préparation de son avenir.

Pas de progrès vers plus de justice sociale, sans une compréhension fine des mécanismes sociaux, notamment ceux qui sont à l'origine des inégalités et des discriminations et donc sans sciences humaines et sociales.

En outre, une grande part des mécanismes de production et de reproduction des inégalités économiques et sociales se trouvent au cœur même de l'enseignement supérieur, entre les différents types de formations, entre ceux qui y accèdent et y réussissent et les autres ; nous devons donc mener ici une politique volontariste.

Pas de transformation radicale de nos modes de vie, de nos modes de production et de consommation, imposée par le réchauffement climatique, la perte de biodiversité, l'épuisement des ressources rares et les pollutions diverses, sans une connaissance scientifique solide. Sans les innovations diverses et notamment technologiques que la recherche rendra possibles, sans la mobilisation des établissements d'enseignement supérieur, pour donner les qualifications et la formation nécessaires aux métiers de demain et notamment à ceux de la transformation écologique.

Un accroissement du niveau de formation initiale et de la formation tout au long de la vie est un impératif dicté par les impacts de la révolution technologique actuelle -celle du numérique, de l'intelligence artificielle, de la robotique et des technologies de l'information- sur le marché du travail et notamment sa polarisation en termes de qualification.

Enfin dans la crise démocratique actuelle, où règnent les fakesnews, il faut redonner une place centrale aux sciences et à la démarche scientifique et mettre en place toutes les conditions d'un dialogue serein et maîtrisé entre sciences et citoyens, comme avec leurs représentants élus. La transmission de connaissances et de l'esprit critique doit permettre un débat démocratique à nouveau serein entre des citoyens plus libres et plus égaux.

Cette nouvelle ambition pour la recherche et l'enseignement supérieur s'impose d'autant plus que ce secteur traverse une crise profonde qui, certes a des racines anciennes, mais a été aggravée par le pouvoir actuel et par sa gestion de la crise sanitaire. Ses maux sont multiples : un sous-investissement majeur ; une précarité étudiante qui prive les jeunes issus des milieux modestes de l'accès et de la réussite dans l'enseignement supérieur ; inégalités renforcées par la dualité du système, entre les « prépas » et les écoles d'un côté et l'université publique de l'autre ; une grave crise de l'emploi scientifique et universitaire où l'on a vu les recrutements s'effondrer et les situations de précarité se multiplier ; une recherche fragilisée par le manque de moyens et les modalités même de ce financement ; un processus accéléré de délégitimation de la parole et de l'expertise scientifique.

# PROPOSITIONS

## 1. Deux conditions préalables à toute action : un refinancement massif et des libertés académiques renforcées

### Renforcer les financements

La recherche et l'enseignement supérieur souffrent depuis des décennies d'un sous-financement massif. Tous les comparatifs internationaux en attestent. Ainsi l'« effort de recherche » (la dépense intérieure de R&D en pourcentage du PIB) stagne autour de 2,2% du PIB depuis trente ans, en dépit d'un objectif de 3% maintes fois réaffirmé, ce qui nous place désormais en 14<sup>e</sup> position, sous la moyenne des pays de l'OCDE. Le financement par étudiant s'est effondré lors de la dernière période, diminuant de 12% entre 2008 et 2021, notamment pour les étudiants à l'université (renforçant les inégalités au sein de l'enseignement supérieur).

En dépit des grands discours du gouvernement, la Loi pour la Recherche (LPR), fortement contestée et votée en pleine pandémie, correspond surtout à des « promesses » insuffisantes, (accompagnées en revanche de réelles et fortes remises en cause des statuts de la fonction publique).

### Il nous faudra donc un réinvestissement majeur dans la recherche publique et dans l'université, préalable à toute politique dans ce secteur

- Une augmentation du financement par étudiant pour revenir au niveau de 2008 en 2027, via le rattrapage en 5 ans du financement par étudiant à l'université par rapport à ceux des autres formations du supérieur et en particulier des CPGE ;
- Un financement de la recherche publique portée à 1% du PIB d'ici 2027 ;
- Renforcement de la conditionnalité de certains dispositifs de soutien aux entreprises (notamment le CIR) aux activités de recherche sur le territoire national et à l'embauche de docteurs.

### Libertés académiques et simplification

Il ne peut y avoir de recherche et d'université fortes sans libertés académiques et sans collégialité. La coopération entre pairs et la pleine association de tous les personnels, quels que soient leur statut et leur fonction, ainsi que des étudiants, sont indispensables. Et seul l'aveuglement idéologique d'un néolibéralisme longtemps triomphant a pu conduire certains à croire qu'il fallait instaurer une mise en concurrence « darwinienne » et « manager » ces établissements comme des entreprises.

Enfin la complexité du paysage institutionnel du secteur public de la recherche et de l'enseignement supérieur, encore été aggravée ces dernières décennies, se traduit par un accroissement des démarches administratives et une perte de temps généralisée.

- Réaffirmer et conforter dans la loi les principes des libertés académiques et de collégialité, tant dans les processus de recrutement et d'évaluation, que dans la gouvernance de tous les établissements et dans les modalités de désignation de leurs dirigeants ;
- Renforcer la place des universités dans le système d'enseignement supérieur (voir in-fra Mesure 2B) pour converger en 10 ans vers un système unifié d'enseignement et renforcer la place des établissements publics ;
- Penser les rapports entre établissements et regroupements d'établissements sur le mode de la coopération, non de la concurrence agressive, et ne pas faire de la fusion le modèle unique des politiques d'alliances entre établissements ;
- Instaurer un ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche puissant, de plein exercice, tutelle principale de l'ensemble des établissements et des formations d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi que sur les dispositifs du CGI (réintégré dans les structures pérennes, lors de l'extinction des financements).

## 2. Permettre l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur et ce, quel que soit son milieu d'origine

Nous réaffirmons ici la volonté qui a toujours été celle de la gauche dans le passé d'accroître la réussite étudiante et réaffirmons l'objectif de porter à 60% d'une classe d'âge les diplômés du supérieur. Cela ne signifie en rien que dans le projet de société qui est le nôtre, seuls les diplômés du supérieur doivent trouver leur place ; il nous faut simultanément revaloriser toutes les formations techniques, renforcer la formation tout au long de la vie et les dispositifs permettant les reprises d'études et la valorisation des acquis de l'expérience.

Mais nous le disons également très clairement, la réussite et l'accès à l'enseignement supérieur doivent être pour tous, quel que soit son milieu d'origine. Ils ne doivent être dictés, ni par la fortune ou la profession de ses parents, ni par le territoire où l'on se trouve, ni par celui où l'on est né, ni par la couleur de sa peau, sa religion ou son sexe. L'enseignement supérieur doit cesser d'être ce grand système de « tri » qui, sous couvert de « mérite », assigne en fonction du diplôme obtenu la place quasi définitive qu'un individu occupera dans la société.

Les jeunes des milieux défavorisés n'ont ni les conditions matérielles de la réussite, ni même de l'accès à l'enseignement supérieur. D'autre part, le système dual français entre « les écoles » et leurs « prépas » et les universités vient encore accroître les inégalités observées au niveau du Baccalauréat. Cette situation, loin de s'améliorer n'a cessé de s'aggraver : les réformes du quinquennat Sarkozy ont introduit une hiérarchisation croissante et des inégalités de financement entre universités, une privatisation croissante de l'enseignement supérieur a été portée par l'inquiétude grandissante des familles ; la loi ORE du quinquennat Macron a créé le système de sélection ParcoursSup et ouvert la voie à l'augmentation des frais d'inscription... Il est donc urgent d'instaurer les conditions d'une véritable démocratisation de l'enseignement supérieur pour mettre fin à la « reproduction sociale » et aux discriminations qui minent notre pacte républicain, et nous privent des compétences, des talents et du dynamisme d'une grande partie de la jeunesse.

### Garantir l'accès à l'enseignement supérieur et mettre en place les conditions de la réussite étudiante

- Remplacer ParcoursSup par un nouveau parcours d'orientation plus respectueux du projet personnel des jeunes, mettre fin à une sélection par les capacités d'accueil quand elles sont seulement le résultat de la pénurie de moyens des universités.
  - Permettre à chaque jeune de vivre dignement pendant ses études :
    - Réformer le système d'aides sociales en profondeur : mettre en place un revenu de base ouvert au plus de 18 ans ;
    - Relancer un plan de construction de logements étudiants ;
    - Garantir l'accès à une restauration sociale de qualité sur l'ensemble du territoire : sur les campus universitaires, les antennes et les sites de formations délocalisés.
  - **Objectif prévention et « zéro renoncement aux soins »** : relancer la création de Centre de Soins Universitaire (CSU) donnant accès gratuitement à des consultations généralistes et spécialistes, augmenter les moyens et le recrutement de professionnels et personnels (notamment médecins et psychologues) et créer une véritable coordination avec l'offre de soin locale ;
  - **Aménagement des campus universitaires.** Penser les espaces pour la réussite grâce à des infrastructures dédiées à la vie étudiante : maison de l'étudiant, Learning Centers, tiers lieux, bibliothèques universitaires ouvertes 24h/24, équipements sportifs ... tout en faisant de la rénovation énergétique des campus une priorité ;
  - **Faire du numérique un véritable outil de la réussite** en lançant un grand plan de numérisation des universités ;
- Garantir la mise en place effective des régimes spécifiques d'études** (situation de handicap, parentalité, sportif de haut niveau, engagement, aidant, incarcération, etc. ) et construire un accompagnement adapté à chacun en y mettant les moyens nécessaire ;

- **Favoriser l'engagement étudiant** en mettant en place des véritables processus d'accompagnement et de valorisation. Informer l'ensemble des étudiants sur leurs possibilités (césures, services civiques, engagement associatif et syndical) ;
- **Créer des emplois étudiants** dans les universités au service de la réussite étudiante, de la vie de campus et de la transformation écologique des campus ;

### **Mettre les universités au cœur de l'enseignement supérieur**

- Rattacher toutes les formations d'enseignement supérieur au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, comme tutelle principale, y compris les CPGE et les écoles d'enseignement supérieur. Rapprocher les grandes écoles des universités et les CPGE des premiers cycles universitaires ;
- Repenser le premier cycle universitaire pour lutter contre l'échec, en améliorant le continuum pédagogique (Bac -3 Bac +3) et en le revalorisant (prime, obligation minimale d'enseignement) ; développer l'accompagnement personnalisé des étudiants ; renforcer la formation pédagogique des Enseignants-Chercheurs ; mettre en place des dispositifs d'appui aux nouvelles technologies ;
- Instituer un cadre collectif région – université – rectoral des cartes des formations post bac et un dispositif d'animation des filières de formation avec les acteurs professionnels ;
- Garantir l'égalité d'accès aux stages et faire monter en puissance les différentes modalités d'alternance dans les établissements publics. Donner aux universités des moyens supplémentaires pour développer la formation continue et la reprise d'études ;
- Refuser les universités à deux, voire trois vitesses (avec la création de simple « campus numériques » pour les territoires isolés) et mettre en place un rattrapage des financements entre universités (en tenant compte des différentiels de disciplines). Refus des « collèges universitaires ». Réaffirmation de la dimension nationale des diplômés ;
- Renforcer les formations liées à la transformation écologique.

## **3- Refaire de la France un acteur majeur de la recherche**

Nous réaffirmons l'importance cruciale que nous accordons aux activités de recherche et à leurs acteurs. La recherche publique, et au sein de cette dernière la recherche fondamentale, y compris en Lettres, Sciences Humaines et Sociales (LSHS), doit donc retrouver toute sa place. Ce n'est d'ailleurs que dans ces conditions qu'elle sera capable de nous aider à porter nos grandes priorités politiques et notamment celle de la transformation écologique et sociale. Nous avons plus que jamais besoin d'une recherche libre et indépendante de toute pression économique et politique de court terme. Les innovations de rupture nécessitent d'abord une recherche fondamentale puissante, ensuite des dispositifs renforcés de valorisation et d'appui à l'innovation.

La recherche ce sont d'abord les femmes et les hommes qui la font. Il nous faudra donc mettre fin à l'immense gâchis humain auquel nous assistons depuis de nombreuses années et qui a conduit, faute de recrutement, les jeunes scientifiques et universitaires dans des situations inacceptables de précarité et de difficultés quotidiennes. Mais il nous faudra aussi simplifier les démarches administratives et de financement. La multiplication des financements par appel à projet, avec des taux de succès dérisoires, s'est traduit par une perte de temps considérable.

Enfin la recherche est au cœur des échanges internationaux, de la construction européenne et joue un rôle essentiel dans le rayonnement international de notre pays. Elle doit retrouver toute sa place.

### **Une politique ambitieuse de l'emploi scientifique et universitaire**

- Mettre en place un plan pluri-annuel national de recrutement sur 10 ans sur des postes pérennes dans les universités et dans les organismes de recherche (avec un fléchage national du financement) : 1000 postes de PRAG, 2000 postes de MDC, 1000 PR, 1000 postes de chercheurs dans les organismes ; 15 000 ingénieurs et techniciens de recherche ; financements accrus pour les allocations de recherche ;

- Accélérer la revalorisation des carrières de tous les personnels (hors primes), y compris les personnels techniques et administratifs, pour retrouver les standards internationaux ; instaurer une politique de réduction des situations de précarité chez les vacataires de l'enseignement supérieur et de la recherche ; automaticité du détachement des étudiants professeurs dans l'enseignement secondaire ayant obtenu des postes d'ATER, de contrats doctoraux ou post-doctoraux ;
- Rendre du « temps de recherche aux enseignants-chercheurs » : réduction de 192h (équivalent TD) à 144h des heures d'enseignement ; multiplication des CRCT (Congés pour recherche ou conversion thématique) ; instaurer une dotation/ recherche pour chaque jeune chercheur de 10 000 euros sur 3 ans ;
- Porter une politique ambitieuse de revalorisation du doctorat (politique d'ouverture des postes de catégorie A de la fonction publique aux docteurs et politique systématique de revalorisation du doctorat dans le privé, conforme aux standards internationaux).

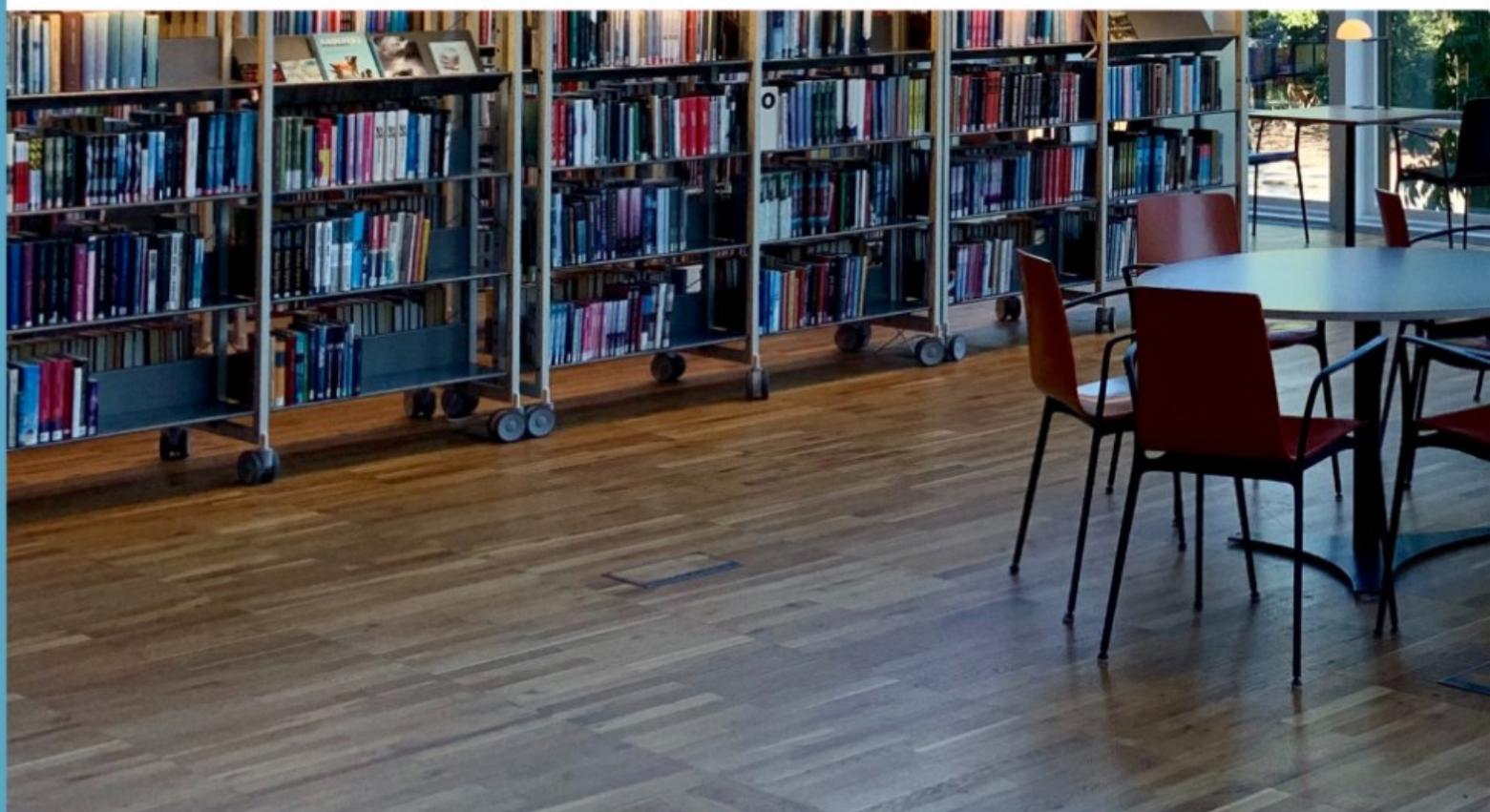
### **Une recherche confortée**

- Simplifier les procédures de financement de la recherche via un rééquilibrage entre les financements dits « récurrents ». Simplifier et harmoniser les procédures d'appels à projets ;
- Réserver le financement de l'ANR à des grandes priorités et en particulier aux questions environnementales et renforcer son appui aux projets collaboratifs et interdisciplinaires portés par les universités et les organismes de recherche ;
- Plan de financement des grands instruments (y compris numérique) et d'équipement mi-lourds et de modernisation et de rénovation (notamment énergétique) des bâtiments de recherche ;
- Renforcer l'Europe de l'enseignement supérieur et de la recherche et favoriser le rayonnement et la coopération internationale : financements de dispositifs d'accueil et d'aide à la mobilité pour les étudiants et les chercheurs ; simplifier les démarches administratives pour les chercheurs et les étudiants internationaux (annulation de l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers introduite par la loi ORE) ; renforcement des dispositifs d'accompagnement dans l'élaboration de projets européens ; renforcement du financement européen de la recherche et du programme Erasmus+ ;
- Innovation, accélérer le passage à l'expérimentation et la création d'entreprise à travers trois priorités : des agences nationales pour piloter des programmes expérimentaux sur les grandes priorités, le rôle des collectivités comme cadre d'expérimentation et premier marché pour les startups, des fonds interrégionaux de scale up permettant de mettre des tickets de 10 à 20M€ dans les sociétés en accélération.
- Développer une approche territoriale (« place-based approach ») de l'innovation : une stratégie partagée sur chaque grand site entre régions, métropoles, université et organismes nationaux

## 4 - Mettre en place les conditions du dialogue entre sciences et société : la connaissance au cœur du débat public

La crise démocratique que nous traversons plonge une partie de ses racines dans la remise en cause de toute parole experte et scientifique. De manière symétrique, il nous faut rompre avec une approche positiviste de la science et mettre en place les conditions d'un débat sur les enjeux des usages sociaux des sciences et des techniques. Il nous faut créer toutes les conditions permettant un dialogue maîtrisé et constant entre scientifiques et citoyens, et leurs représentants élus.

- Un plan Etat – région de développement des actions de « culture scientifique, technique et industrielle » avec comme objectif au moins une « cité des sciences et des utopies » dans chaque département. Soutien à certaines grandes structures de diffusion de la culture scientifique ; et nouveau projet pour le Palais de la Découverte ;
- Renforcer les conditions des chaînes publiques (audio et télévisuelles) quant à la diffusion de grands programmes scientifiques et créer un web media public de référence sur les enjeux scientifiques et techniques, copiloté par l'Etat et les régions ;
- Développer les débats citoyens sur les grands enjeux scientifiques et développer la co-élaboration de projets de recherche avec la société dans son ensemble, créer des comités de prospective pluridisciplinaires au sein des organismes nationaux de recherche ;
- Développer les programmes de recherche action pour éclairer les questions émergentes dans le débat public et les programmes de science partagée menés avec les acteurs publics notamment locaux, les associations et les ONG ;
- Renforcer la formation scientifique des maîtres et créer des Maisons d'Initiation aux Sciences (sur le modèle de celle qui a été lancée sur le Campus d'Orsay) ; développer des dispositifs incitatifs de semestre « médiation scientifique » dans les contrats doctoraux ;
- Transformer l'OPECST en agence nationale d'expertise citoyenne et de soutien à la contre-expertise indépendante. Conforter le rôle du CESE de chambre sociale et citoyenne de prospective et d'exploration de enjeux de long terme. Renforcer la formation scientifique des élus.





MARS 2021